



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	3
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2018	3
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	4
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	5
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	6
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	10
COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018	11
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2019 ET 2018	18
COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017	22
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	24
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	30
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	63
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	64

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média inc. exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Le 22 juin 2018, Québecor a complété l'achat de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débetures convertibles de Québecor d'un montant en capital de 150,0 M\$, convertibles en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») de Québecor. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,53 % à 100,0 %.

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 16 qui établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf pour certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement sur une base de valeur actualisée. L'adoption de la norme IFRS 16 a des impacts importants sur les états financiers consolidés puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs contrats de location à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements. Conformément à l'IFRS 16, la majorité des charges liées aux contrats de location est dorénavant comptabilisée aux résultats comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge d'intérêt sur l'obligation locative. Puisque selon la norme précédente les charges liées aux contrats de location-exploitation étaient comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles étaient engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifie le moment où celles-ci sont comptabilisées sur la durée de chaque contrat de location ainsi que le classement des dépenses dans les états consolidés des résultats. Les paiements en capital de l'obligation locative sont maintenant présentés en tant qu'activités de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie, tandis que ces paiements étaient présentés en tant qu'activités d'exploitation selon l'ancienne norme. Les impacts de l'adoption de l'IFRS 16 sur une base rétroactive complète sont présentés sous « Modifications de conventions comptables ».

Le tableau 3 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net, sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16, tel que permis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). L'annexe A1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières précise que dans le cas où l'effet des options retenues dans la mise en application d'une modification de méthodes comptables est important, comme c'est le cas pour l'IFRS 16, la Société peut expliquer ce choix et commenter l'effet sur son rendement financier.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : téléphonie mobile et par câble, accès Internet, télévision par câble, vidéo sur demande par abonnement, solutions de télécommunication d'affaires, télédiffusion, location de studios et d'équipements, production et distribution de contenu audiovisuel, édition et distribution de journaux, sites Internet spécialisés, édition et distribution de livres et de magazines, location et distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron ltée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et de câblodistribution. Par l'intermédiaire de ses secteurs Média et Sports et divertissement, Québecor Média est également un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, et en services Internet afférents, conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés et de pouvoir bonifier la valeur de ses contenus en les déclinant sur de multiples plateformes de distribution.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 24 janvier 2019, Vidéotron a vendu les activités de ses centres de données 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation ») pour un montant de 261,6 M\$, entièrement payé en espèces à la date de la transaction. Un montant de 0,9 M\$ a également été payé par Vidéotron au cours du deuxième trimestre 2019 relativement à un ajustement lié au fonds de roulement. La détermination du produit final de la vente est, par ailleurs, assujettie à certains ajustements en fonction de la réalisation de conditions ultérieures, sur une période pouvant aller jusqu'à 10 années. Par conséquent, un gain sur disposition de 97,2 M\$, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 18,5 M\$, a été comptabilisé au premier trimestre 2019, tandis qu'un montant de 53,1 M\$ provenant du produit reçu à la date de la transaction a été différé relativement à l'estimation de la valeur actualisée des ajustements liés aux conditions ultérieures. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de ces activités ont été reclassés à titre d'activités abandonnées dans les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés.

Dans ce rapport de gestion, seules les activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média sont incluses dans l'analyse des activités de la Société et dans l'analyse des résultats par secteurs d'activité.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2018

- Les revenus de Québecor ont totalisé 4,29 G\$ en 2019, en hausse de 112,8 M\$ (2,7 %) par rapport à l'exercice 2018.

Télécommunications

- En 2019, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 98,4 M\$ (2,9 %) de ses revenus et de 87,8 M\$ (5,1 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron en 2019 en téléphonie mobile (66,3 M\$ ou 12,4 %), en équipements vendus aux clients (36,3 M\$ ou 15,5 %) et en accès Internet (35,0 M\$ ou 3,2 %).
- Facture moyenne par unité (« FMPU ») totale de Vidéotron de 50,00 \$ en 2019, contre 49,51 \$ en 2018, soit une croissance de 0,49 \$ (1,0 %). La FMPU mobile a atteint 52,56 \$ en 2019, contre 53,62 \$ pour l'exercice 2018, soit une diminution de 1,06 \$ (-2,0 %), attribuable, entre autres, à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».
- Augmentation nette de 85 900 unités génératrices de revenus (« UGR ») (1,4 %) en 2019, dont 176 700 lignes (15,3 %) en téléphonie mobile, soit l'augmentation annuelle du nombre de lignes la plus élevée depuis le lancement du réseau mobile en 2010, 38 500 clients (9,1 %) au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») et 22 800 clients (1,3 %) à l'accès Internet par câble.
- Le 23 décembre 2019, Vidéotron a annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition de Télédistribution Amos Inc. et de son réseau en Abitibi-Témiscamingue. Cette acquisition est assujettie à l'approbation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») et à diverses conditions usuelles.
- Le 13 décembre 2019, Vidéotron a annoncé que Samsung Electronics Co. Ltd a été choisie comme partenaire pour le déploiement des technologies d'accès radio LTE-A et 5G au Québec et dans la région d'Ottawa. Cette nouvelle étape permettra à Vidéotron d'accélérer la construction de son réseau de nouvelle génération et de viser une mise en service graduelle dès 2020.
- Le 27 août 2019, Vidéotron a lancé Helix, la nouvelle plateforme technologique qui révolutionne la façon de se divertir et de gérer son domicile en fonction de ses habitudes et de ses besoins grâce à une télécommande vocale, à un Wi-Fi ultra-intelligent et, bientôt, à la capacité d'intégrer des fonctions de domotique.
- Achat par Vidéotron, le 10 avril 2019, de 10 blocs de basses fréquences dans la bande de 600 MHz au terme de la plus récente enchère de spectre mobile commercial de ISDE Canada. Ces licences ont été acquises au coût de 255,8 M\$ et couvrent les régions de l'Est, du Sud et du Nord du Québec, en plus des régions de l'Outaouais et de l'Est de l'Ontario.
- Vidéotron s'est vu décerner maintes distinctions en 2019, se classant au premier rang du palmarès des Meilleurs employeurs au Québec selon les évaluations d'employés enregistrées par Indeed, premier site d'emploi au Canada. Vidéotron a aussi été sacrée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une 14^e année consécutive, selon l'étude Réputation 2019 de la firme Léger. De plus, Vidéotron a été couronnée, pour la sixième fois consécutive, la marque la plus influente de l'industrie des télécommunications au Québec, selon l'indice Ipsos-Infopresse 2019. Enfin, Vidéotron a fait son entrée au palmarès 2019 des 70 employeurs les plus écologiques au Canada, selon Mediacorp Canada Inc.

Média

- En 2019, le secteur Média a affiché une croissance de 9,4 M\$ (1,3 %) de ses revenus et de 14,8 M\$ (24,7 %) de son BAIIA ajusté.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2019, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures* demeurent des chefs de file en information au Québec avec plus de 4,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Internet). De plus, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») s'affirme toujours comme un joueur de premier rang de l'industrie canadienne du magazine avec près de 9,0 millions de lecteurs, toutes plateformes confondues.
- Le 1^{er} avril 2019, Groupe TVA a conclu l'acquisition des sociétés du groupe Incendo Media inc. (« Incendo Media »), une entreprise montréalaise spécialisée dans la production et la distribution de produits télévisuels destinés au marché mondial, pour une contrepartie en espèces de 11,1 M\$ (déduction faite d'une somme acquise en espèces de 0,9 M\$) et un solde à payer d'une juste valeur de 6,8 M\$. Un montant de 0,6 M\$ lié à certains ajustements postérieurs à la clôture a aussi été reçu au troisième trimestre 2019.
- Le 13 février 2019, Groupe TVA a conclu l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média inc. (« Serdy Média »), détenteur et exploitant les chaînes spécialisées *Évasion* et *Zeste*, et des sociétés du groupe de Serdy Video inc. (« Serdy Video »), pour une somme totalisant 23,5 M\$, déduction faite de l'acquisition d'espèces de 0,5 M\$. De plus, un montant de 1,6 M\$ relativement à certains ajustements postérieurs à la clôture de la transaction a été payé au cours du troisième trimestre 2019. Cette transaction avait été annoncée le 1^{er} mai 2018 et a reçu l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») le 14 janvier 2019.

Sports et divertissement

- En septembre 2019, le Centre Vidéotron a complété sa quatrième année d'exploitation. Au cours de cette période, le Centre Vidéotron a accueilli 97 événements sportifs et spectacles, soit une hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. En décembre 2019, le magazine spécialisé *Pollstar* a classé le Centre Vidéotron au 92^e rang des arénas à l'échelle mondiale et au 6^e rang des arénas au Canada pour 2019, en fonction des recettes générées par la présentation de spectacles.

Opérations financières

- Le 11 mars 2020, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,20 \$ par action sur les actions de catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes de catégorie B de la Société, correspondant à une hausse de 78 % du dividende trimestriel versé et en conformité avec l'objectif d'atteindre progressivement une cible de dividende de l'ordre de 30 % à 50 % des flux monétaires libres annuels de la Société.
- Le 21 février 2020, Groupe TVA a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie pour proroger la date d'échéance de février 2020 à février 2021, ainsi que de réduire le montant de cette facilité de crédit de 150,0 M\$ à 75,0 M\$ et de modifier certaines conditions de la facilité. Le 13 février 2019, Groupe TVA avait modifié cette facilité de crédit renouvelable garantie afin de proroger son échéance jusqu'en février 2020 et de modifier certaines conditions de la facilité.
- Le 8 octobre 2019, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 800,0 M\$, portant intérêt à un taux de 4,50 % et échéant le 15 janvier 2030, pour un produit net de 790,7 M\$, déduction faite des frais de financement de 9,3 M\$. Vidéotron a utilisé le produit tiré de ce placement principalement pour rembourser une partie des montants dus sur sa facilité de crédit renouvelable garantie.
- Le 15 juillet 2019, Québecor Média a remboursé par anticipation le solde de son prêt à terme « B » et réglé les contrats de couverture afférents, pour une contrepartie totale en espèces de 340,9 M\$.
- Le 15 février 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$, en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2022 et en modifiant certaines conditions de la facilité.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence continue de s'intensifier dans les marchés de la téléphonie mobile et par câble, de l'accès Internet, de la télévision par câble et de la vidéo sur demande par abonnement. En raison de l'évolution constante en matière de développements technologiques, la distinction entre ces plateformes tend à disparaître et la Société anticipe donc une concurrence accrue des entreprises non traditionnelles évoluant dans les secteurs clés de la Société. La concurrence provient également des revendeurs d'accès Internet de gros. Ces revendeurs achètent des services d'accès haute vitesse provenant des grandes entreprises afin d'offrir leurs propres services aux clients. Ainsi, la croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des derniers exercices n'est pas nécessairement représentative de la croissance future.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux mobile et par câble, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue de développer et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts d'entretien et d'amélioration de ses infrastructures en téléphonie mobile, en maintenance et en amélioration, ainsi qu'aux coûts liés aux avancées des technologies LTE avancé et 5G, de la virtualisation et de l'automatisation des réseaux, de la capacité et de la vitesse d'accès à Internet, de la télévision ultra-haute définition, de l'Internet des objets, de la technologie de livraison IPTV sur demande par abonnement, ainsi que l'introduction de la réalité virtuelle et la domotique. De plus, la demande de services de données sans fil a progressé constamment et il est prévu que cette demande continuera d'augmenter dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à cet accroissement. La Société pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans ses activités de journaux et de magazines en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique

L'industrie des médias a connu des changements structurels fondamentaux et permanents. La fragmentation généralisée des auditoires a incité de nombreux annonceurs à revoir leurs stratégies de placement médiatique ainsi qu'à allouer une partie importante de leur budget publicitaire à des concurrents internationaux présents surtout sur les médias numériques. Dans l'industrie de la télédiffusion, les auditoires sont de plus en plus fragmentés tandis que les habitudes de visionnement ont évolué vers des plateformes de diffusion de contenu sur Internet qui offrent aux utilisateurs un plus grand contrôle sur le contenu et les horaires de consommation, comme les services de vidéo sur demande par abonnement. Le secteur Média de la Société a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file et d'offrir aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent.

De plus, le tirage de journaux et de magazines, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie des journaux au cours des dernières années. En outre, la demande d'espaces publicitaires par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué en raison d'une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias et d'une consolidation du secteur. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média a développé sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des sites spécialisés.

Le secteur Sports et divertissement a réalisé d'importants investissements dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur, même si ce n'est pas dans un marché majeur pour la Société.

Par ailleurs, dans les domaines d'activité du livre et de la musique, les technologies numériques ont transformé profondément les habitudes d'achat et de consommation de la clientèle, notamment avec l'émergence de phénomènes tels que la musique en continu et le livre numérique qui rivalisent avec les produits vendus sur supports traditionnels.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détenait une participation de 100 % dans Québecor Média au 31 décembre 2019. La participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,53 % à 100,0 % à la suite de rachats par Québecor Média les 11 mai et 22 juin 2018 de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenue par CDP Capital dans son capital-actions et de l'achat par Québecor le 22 juin 2018 de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital.

Le tableau 1 présente les participations détenues au 31 décembre 2019 par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2019

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage économique
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié de façon importante au cours des deux derniers exercices.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2019 et 2018 présentées dans le tableau 2 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2**Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :				
Télécommunications	1 803,4	\$ 1 715,6	\$ 462,7	\$ 435,4
Média	74,8	60,0	35,3	28,5
Sports et divertissement	7,3	10,5	2,6	3,3
Siège social	(6,0)	(9,8)	(6,1)	(6,7)
	1 879,5	1 776,3	494,5	460,5
Amortissement	(750,4)	(753,1)	(186,3)	(190,4)
Frais financiers	(327,5)	(332,0)	(81,4)	(86,4)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(6,5)	(61,3)	(14,6)	(10,6)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(28,6)	(29,1)	(1,6)	(7,0)
Impôts sur le bénéfice	(205,7)	(162,8)	(60,3)	(46,6)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	97,5	3,8	-	1,1
Bénéfice net	658,3	\$ 441,8	\$ 150,3	\$ 120,6

BAIIA ajusté sans retraitement des données comparatives

Le tableau 3 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

Tableau 3

Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés, sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :				
Télécommunications	1 803,4	\$ 1 677,0	\$ 462,7	\$ 425,9
Média	74,8	55,3	35,3	27,5
Sports et divertissement	7,3	5,0	2,6	1,9
Siège social	(6,0)	(5,2)	(6,1)	(5,3)
	1 879,5	1 732,1	494,5	450,0
Amortissement	(750,4)	(720,2)	(186,3)	(182,2)
Frais financiers	(327,5)	(323,5)	(81,4)	(84,4)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(6,5)	(61,3)	(14,6)	(10,6)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(28,6)	(29,8)	(1,6)	(7,7)
Impôts sur le bénéfice	(205,7)	(161,9)	(60,3)	(46,4)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	97,5	3,8	-	1,1
Bénéfice net	658,3	\$ 439,2	\$ 150,3	\$ 119,8

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 4 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2019 et 2018 présentées dans le tableau 4 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 4**Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	581,0	\$ 469,8	\$ 159,6	\$ 132,9
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(6,5)	(61,3)	(14,6)	(10,6)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(28,6)	(29,1)	(1,6)	(7,0)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	8,0	19,0	1,4	1,1
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	1,4	1,8	0,3	–
Activités abandonnées	97,5	3,5	–	1,1
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	652,8	\$ 403,7	\$ 145,1	\$ 117,5

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,29 G\$, en hausse de 112,8 M\$ (2,7 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (98,4 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur), Sports et divertissement (10,1 M\$ ou 5,5 %) et Média (9,4 M\$ ou 1,3 %).

BAlIA ajusté de 1,88 G\$, en hausse de 103,2 M\$ (5,8 %). BAlIA ajusté en hausse de 147,4 M\$ (8,5 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

- Hausse dans le secteur Télécommunications (87,8 M\$ ou 5,1 % du BAlIA ajusté du secteur). BAlIA ajusté en hausse de 126,4 M\$ (7,5 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.
- Hausse du BAlIA ajusté dans le secteur Média (14,8 M\$ ou 24,7 %).
- Écart favorable au siège social (3,8 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération à base d'actions.
- Diminution du BAlIA ajusté dans le secteur Sports et divertissement (3,2 M\$ ou -30,5 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 7,4 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2019, par rapport à 2018. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 1,6 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2019.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 652,8 M\$ (2,55 \$ par action de base) en 2019, contre 403,7 M\$ (1,69 \$ par action de base) en 2018, soit une hausse de 249,1 M\$ (0,86 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - la hausse de 103,2 M\$ du BAlIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 93,7 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - l'écart favorable de 54,8 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 54,7 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'écart favorable de 32,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.
- L'écart défavorable s'explique principalement par :
 - l'augmentation de 42,9 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16 de 652,8 M\$ en 2019, contre 401,3 M\$ en 2018, soit une augmentation de 251,5 M\$.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 581,0 M\$ (2,27 \$ par action de base) en 2019, contre 469,8 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, soit une hausse de 111,2 M\$ (0,31 \$ par action de base), ou de 23,7 %.

Charge d'amortissement de 750,4 M\$ en 2019, soit une baisse de 2,7 M\$.

Frais financiers de 327,5 M\$ en 2019, en baisse de 4,5 M\$. Les diminutions de frais financiers s'expliquent principalement par la baisse des intérêts sur les débetures convertibles et un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette. Les augmentations des frais financiers s'expliquent surtout par un niveau moyen d'endettement plus élevé, attribuable au financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, et par une diminution des revenus d'intérêt générés par les liquidités.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 6,5 M\$ en 2019, contre 61,3 M\$ en 2018, soit un écart favorable de 54,8 M\$, attribuable à la variation favorable de 54,7 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 28,6 M\$ en 2019, contre 29,1 M\$ en 2018.

- En 2019, une charge de restructuration nette de 9,8 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société (14,2 M\$ en 2018). De même, une charge de dépréciation d'actifs de 18,8 M\$ a été comptabilisée en 2019, liée également à des mesures de restructuration (14,9 M\$ en 2018).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 205,7 M\$ en 2019 (taux d'imposition effectif de 26,6 %), contre 162,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,6 %) en 2018, soit un écart défavorable de 42,9 M\$. La hausse des taux d'imposition effectifs s'explique par la comptabilisation en 2018 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures. Cette hausse du taux d'imposition, jumelée à l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales, explique la hausse de la charge d'impôts en 2019, par rapport à 2018. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 950 100 résidences et entreprises. Vidéotron offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution numérique, y compris la vidéo sur demande, la télé payante et la télé à la carte, des services de téléphonie par câble et le Club illico. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui englobe la téléphonie mobile et par câble, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet et la télédistribution. De plus, Vidéotron a lancé Helix en août 2019, la nouvelle plateforme technologique qui révolutionne la façon de se divertir et de gérer son domicile en fonction de ses habitudes et de ses besoins grâce à une télécommande vocale, un Wi-Fi ultra-intelligent et, bientôt, à la capacité d'intégrer des fonctions de domotique.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée et de son réseau de franchisés.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Revenus de 3,48 G\$ en 2019, soit une progression de 98,4 M\$ (2,9 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 600,7 M\$, soit une progression de 66,3 M\$ (12,4 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes, contrebalancée en partie par la baisse du revenu moyen par client.
- Revenus des services d'accès Internet de 1,11 G\$, en hausse de 35,0 M\$ (3,2 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence d'une combinaison favorable de produits et de la hausse de certains tarifs, et par une hausse du nombre de clients, contrebalancé en partie par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 974,4 M\$, soit une diminution de 22,3 M\$ (-2,2 %) surtout due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, contrebalancée en partie par une hausse du revenu par client, dont l'incidence de la hausse de certains tarifs.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 341,1 M\$, en baisse de 27,5 M\$ (-7,5 %), principalement due à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes.
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 269,8 M\$, en hausse de 36,3 M\$ (15,5 %), surtout en raison de l'impact des ventes d'équipements liés à la nouvelle plateforme Helix lancée le 27 août 2019.
- Autres revenus de 180,1 M\$, en hausse de 10,6 M\$ (6,3 %), principalement attribuable à l'augmentation des revenus de Club illico et de Vidéotron Affaires.

FMPU totale de Vidéotron de 50,00 \$ en 2019, contre 49,51 \$ en 2018, soit une croissance de 0,49 \$ (1,0 %). La FMPU mobile a atteint 52,56 \$ en 2019, contre 53,62 \$ en 2018, en baisse de 1,06 \$ (-2,0 %), attribuable, entre autres, à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».

Statistiques de clientèles

UGR – Au 31 décembre 2019, le nombre total d'UGR s'établissait à 6 076 200 soit une hausse de 85 900 unités (1,4 %) en 2019, contre une augmentation de 109 200 en 2018 (tableau 5).

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2019, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 330 500, en hausse de 176 700 lignes (15,3 %) en 2019, soit l'augmentation annuelle du nombre de lignes la plus élevée depuis le lancement du réseau mobile en 2010, contre une hausse de 129 800 en 2018 (tableau 5).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 727 300 au 31 décembre 2019, en hausse de 22 800 clients (1,3 %) en 2019, contre une hausse de 38 000 clients en 2018 (tableau 5). Au 31 décembre 2019, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 58,6 %, soit le même taux qu'un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 950 100 au 31 décembre 2019, contre 2 907 900 un an plus tôt).

Télédistribution – Au 31 décembre 2019, le nombre de clients en télédistribution s'établissait à 1 531 800, soit une diminution de 65 500 clients (-4,1 %) en 2019, contre une baisse de 43 200 clients en 2018 (tableau 5). Au 31 décembre 2019, le service de télédistribution affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 51,9 %, contre 54,9 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2019, ce service comptait 1 027 300 lignes, soit une baisse de 86 600 (-7,8 %) en 2019, contre une diminution de 74 600 lignes en 2018 (tableau 5). Au 31 décembre 2019, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 34,8 %, contre 38,3 % un an plus tôt.

Club illico – Au 31 décembre 2019, le nombre de clients à Club illico s'élevait à 459 300, soit une augmentation de 38 500 clients (9,1 %) en 2019, contre une hausse de 59 200 clients en 2018 (tableau 5).

Tableau 5

UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque exercice (2015 à 2019)

(en milliers de clients)

	2019	2018	2017	2016	2015
Téléphonie mobile	1 330,5	1 153,8	1 024,0	893,9	768,6
Internet par câble	1 727,3	1 704,5	1 666,5	1 612,8	1 568,2
Télédistribution	1 531,8	1 597,3	1 640,5	1 690,9	1 736,9
Téléphonie par câble	1 027,3	1 113,9	1 188,5	1 253,1	1 316,3
Club illico	459,3	420,8	361,6	314,7	257,5
Total	6 076,2	5 990,3	5 881,1	5 765,4	5 647,5

BAIIA ajusté de 1,80 G\$, en hausse de 87,8 M\$ (5,1 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- la baisse nette des frais d'exploitation, dont l'impact d'un gain non récurrent, l'incidence favorable liée au renversement d'une provision dans le cadre d'un litige et la diminution des frais d'ingénierie, atténuée par l'impact défavorable des frais de démarrage de Fizz.

Contrebalancés en partie par :

- l'ajustement rétroactif favorable comptabilisé en 2018 (qui crée un écart défavorable en 2019 lorsqu'on le compare à 2018), relatif aux frais d'itinérance à la suite d'une décision du CRTC ;
- la hausse du coût des équipements vendus en téléphonie mobile et en télédistribution, dont l'impact des coûts d'équipements liés à la nouvelle plateforme Helix.

BAIIA ajusté en hausse de 126,4 M\$ (7,5 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

Analyse de la relation coûts/revenus coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 48,2 % en 2019, contre 49,3 % en 2018, expliquée principalement par la baisse des frais d'exploitation, dont l'impact d'un gain non récurrent et l'incidence favorable liée au renversement d'une provision dans le cadre d'un litige, et la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 1,12 G\$ en 2019, contre 1,02 G\$ en 2018 (tableau 6). Cette hausse de 100,6 M\$ s'explique surtout par la progression de 87,8 M\$ du BAIIA ajusté et la diminution de 36,4 M\$ des acquisitions d'immobilisations, principalement attribuable à une baisse des investissements liés au plan de location de terminaux numériques, contrebalancé en partie par la hausse de 22,0 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, expliqué surtout par les investissements dans le projet IPTV.

Tableau 6 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
BAIIA ajusté	1 803,4 \$	1 715,6 \$
Acquisitions d'immobilisations	(476,8)	(513,2)
Acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre)	(212,2)	(190,2)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	4,1	5,7
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	1,118,5 \$	1 017,9 \$

Média

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des chaînes spécialisées TVA Sports, LCN, addik^{TV}, Prise 2, Yooopa, CASA, MOI ET CIE, Évasion et Zeste. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale. En plus de la télévision linéaire, le Réseau TVA et les chaînes spécialisées possèdent des applications multiplateformes qui leur permettent de diffuser du contenu à la demande et en continu, dont le site Internet *tva.ca* et l'application mobile TVA qui offrent, en direct ou sur demande, un accès gratuit et en haute définition à la programmation du Réseau TVA et à certains contenus des chaînes spécialisées.

En outre, Groupe TVA, par le biais de ses filiales, est propriétaire de Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. et de Mels Doublage inc., qui se spécialisent dans l'offre de services de location de studios, de mobiles et d'équipements, ainsi que de services de postproduction, de doublage et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Depuis l'acquisition des sociétés du groupe Incendo Media le 1^{er} avril 2019, Groupe TVA exerce également des activités de production et de distribution d'émissions de télévision, de films et de téléseries destinés au marché mondial.

Par ailleurs, Groupe TVA publie plus de 50 titres de magazines de langue française et anglaise dans des créneaux variés, y compris les arts et spectacles, la télévision, la mode et la décoration, en plus de commercialiser des produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines et d'exercer des activités d'édition sur mesure. Groupe TVA s'impose comme le premier éditeur de magazines au Québec.

En outre, le secteur Média de Québecor Média exploite deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit le *24 heures* et l'application J5 qui permet de consulter en temps réel les nouvelles sur un appareil mobile, une tablette ou Apple Watch. Les sites Internet des quotidiens vendus, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*, figurent au sommet des sites d'information de leur marché, avec plus de 4,1 millions de visiteurs par mois (source : ComScore – novembre 2019). Au 31 décembre 2019, les tirages cumulatifs des journaux vendus et du journal gratuit du secteur Média s'élevaient à environ 2,3 millions d'exemplaires en version papier et électronique par semaine, selon des statistiques internes.

En outre, le secteur Média comprend NumériQ inc. (« NumériQ »), qui regroupe les ressources de stratégie et de production de contenus numériques affectées à la création de plateformes numériques et de contenus destinés à alimenter les diverses plateformes de la Société et exploite plusieurs autres marques numériques, dont *Le Guide de l'auto*, *Le sac de chips*, *Pèse sur Start*, *Silo 57* et *Tabloïd*. De plus, NumériQ détient QUB radio, une plateforme audio accessible sur Internet ou au moyen d'une application qui propose une grille d'émissions de radio en direct ainsi qu'une bibliothèque de baladodiffusions.

L'ensemble des applications numériques et des sites Internet de la Société rejoignent plus de 7,6 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : ComScore – décembre 2019).

Le secteur Média est également actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Le secteur comprend aussi Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média et de Québecor Média Ventés, qui offre aux clients du secteur Média des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Revenus de 738,0 M\$ en 2019, en hausse de 9,4 M\$ (1,3 %).

- Augmentation des revenus d'abonnement de 8,9 M\$ (4,4 %), provenant surtout des chaînes spécialisées, dont l'impact de l'acquisition des chaînes spécialisées Évasion et Zeste le 13 février 2019, contrebalancée en partie par la baisse des revenus d'abonnement aux magazines.
- Autres revenus en hausse de 13,1 M\$ (7,5 %), expliquée principalement par l'augmentation des revenus de production et de distribution de contenu audiovisuel à la suite de l'acquisition des sociétés du groupe Incendo Media le 1^{er} avril 2019, jumelée à l'augmentation des revenus des services cinématographiques et audiovisuels.
- Diminution des revenus de publicité de 12,6 M\$ (-3,6 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de publicité des journaux et des magazines, contrebalancée en partie par une hausse des revenus publicitaires des chaînes spécialisées, dont Évasion et Zeste.

BAIIA ajusté de 74,8 M\$ en 2019, soit un écart favorable de 14,8 M\$ (24,7 %) qui s'explique surtout par :

- la baisse de certains frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de compressions budgétaires annoncées au cours du deuxième trimestre 2019, la diminution des frais de contenu en télédiffusion, la diminution des frais de rédaction, de vente, de main-d'œuvre et d'administration en édition de journaux et la baisse des frais d'abonnement aux magazines ;
- la contribution au BAIIA ajusté des entreprises acquises.

Contrebalancées en partie par

- l'impact de la baisse des revenus comparables ;
- la hausse des investissements numériques.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 89,9 % en 2019, contre 91,8 % en 2018. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des frais d'exploitation et à la contribution des acquisitions d'entreprises.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 28,2 M\$ en 2019, contre des flux de 30,2 M\$ en 2018 (tableau 7). Cette diminution de 2,0 M\$ est attribuable à la hausse de 13,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, expliquée principalement par les investissements numériques et la diminution de 3,7 M\$ du produit de l'aliénation d'éléments d'actif, contrebalancée en partie par la hausse de 14,8 M\$ du BAIIA ajusté.

Tableau 7 : Média

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
BAIIA ajusté	74,8 \$	60,0 \$
Acquisitions d'immobilisations	(21,8)	(28,7)
Acquisitions d'actifs incorporels	(24,8)	(4,8)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	-	3,7
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	28,2 \$	30,2 \$

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités de gestion et d'exploitation du Centre Vidéotron, lesquelles sont régies par une entente ratifiée en 2011 entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur loue l'amphithéâtre, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements. Le secteur réalise aussi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron ou dans d'autres salles. Le secteur Sports et divertissement exploite également Gestion d'évènements GesteV inc., une entreprise de gestion d'évènements sportifs et culturels, qui est la signature officielle des événements et des spectacles produits au Québec par Québecor Média.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ.

De plus, le secteur Sports et divertissement comprend Les Éditions CEC inc., active dans l'édition scolaire, Groupe Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et de Messageries A.D.P. inc., actif dans la distribution physique et numérique de livres, dont la distribution en exclusivité de plus de 260 éditeurs québécois et européens francophones.

Enfin, le secteur Sports et divertissement est actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement et de lecture de musique en continue (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Les Disques Musicor), ainsi que la production de spectacles et d'évènements spéciaux (Musicor Spectacles).

Résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Revenus de 192,2 M\$ en 2019, soit une hausse de 10,1 M\$ (5,5 %), principalement attribuable à l'augmentation des revenus de distribution de livres.

BAlIA ajusté de 7,3 M\$ en 2019, soit une diminution de 3,2 M\$ (-30,5 %), expliqué surtout par la diminution de la contribution marginale en distribution de livres, la baisse des revenus d'édition scolaire et la hausse des frais d'exploitation des activités Musique, contrebalancée en partie par la baisse des frais d'exploitation des activités Spectacles.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 2,6 M\$ en 2019, contre des flux de 5,5 M\$ en 2018 (tableau 8). Cet écart défavorable de 2,9 M\$ s'explique principalement par l'écart défavorable de 3,2 M\$ du BAlIA ajusté.

Tableau 8 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
BAlIA ajusté	7,3 \$	10,5 \$
Acquisitions d'immobilisations	(1,3)	(1,5)
Acquisitions d'actifs incorporels	(3,5)	(3,5)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	0,1	-
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	2,6 \$	5,5 \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2019 ET 2018

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 1,14 G\$, en hausse de 49,1 M\$ (4,5 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (42,5 M\$ ou 4,9 % des revenus du secteur), Média (10,0 M\$ ou 5,1 %), et Sports et divertissement (1,2 M\$ ou 2,2 %).

BAIIA ajusté de 494,5 M\$, en hausse de 34,0 M\$ (7,4 %). BAIIA ajusté en hausse de 44,5 M\$ (9,9 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

- BAIIA ajusté du secteur Télécommunications en hausse de 27,3 M\$ (6,3 %). BAIIA ajusté du secteur en hausse de 36,8 M\$ (8,6 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.
- Hausse du BAIIA ajusté dans le secteur Média (6,8 M\$ ou 23,9 %).
- Écart favorable au siège social (0,6 M\$).
- Baisse du BAIIA ajusté dans le secteur Sports et divertissement (0,7 M\$ ou -21,2 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 2,1 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2019, par rapport à la même période de 2018. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 1,8 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2019.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 145,1 M\$ au quatrième trimestre 2019 (0,57 \$ par action de base), contre 117,5 M\$ (0,46 \$ par action de base) à la même période de 2018, soit un écart favorable de 27,6 M\$ (0,11 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - la hausse de 34,0 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - la baisse de 5,4 M\$ liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
 - la diminution de 5,0 M\$ des frais financiers ;
 - la baisse de 4,1 M\$ de la charge d'amortissement.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - l'augmentation de 13,7 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - l'écart défavorable de 4,0 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 1,6 M\$ sans incidence fiscale.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16 de 145,1 M\$ au quatrième trimestre 2019, contre 116,9 M\$ à la même période de 2018, soit une augmentation de 28,2 M\$.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 159,6 M\$ (0,63 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2019, contre 132,9 M\$ (0,52 \$ par action de base) à la même période de 2018, soit une hausse de 26,7 M\$ (0,11 \$ par action de base), ou de 20,1 %.

Charge d'amortissement de 186,3 M\$ au quatrième trimestre 2019, soit une diminution de 4,1 M\$, principalement attribuable à une baisse des investissements liés au plan de location de terminaux numériques.

Frais financiers de 81,4 M\$ en 2019, en baisse de 5,0 M\$. La diminution de frais financiers s'explique principalement par un niveau moyen d'endettement moins élevé et par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises, contrebalancée en partie par un taux d'intérêt moyen supérieur sur la dette.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 14,6 M\$ en 2019, contre 10,6 M\$ à la même période de 2018, soit un écart défavorable de 4,0 M\$, attribuable à la variation défavorable de 1,6 M\$, sans incidence fiscale, du gain et de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, combiné aux variations courantes de la juste valeur des autres instruments financiers dérivés.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 1,6 M\$ au quatrième trimestre 2019, contre 7,0 M\$ à la même période de 2018, soit un écart favorable de 5,4 M\$.

- Au cours du quatrième trimestre 2019, une charge nette de 1,6 M\$ a été comptabilisée relativement à des mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société (7,0 M\$ au cours du quatrième trimestre 2018).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 60,3 M\$ en 2019 (taux d'imposition effectif de 27,0 %), contre 46,6 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,3 %) en 2018, soit un écart défavorable de 13,7 M\$, qui s'explique pour l'essentiel par l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 908,6 M\$, soit une hausse de 42,5 M\$ (4,9 %) attribuable pour l'essentiel aux mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2019 et 2018 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 157,2 M\$, en hausse de 17,7 M\$ (12,7 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 282,7 M\$, en hausse de 8,6 M\$ (3,1 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 239,5 M\$, soit une baisse de 9,5 M\$ (-3,8 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 83,7 \$, soit une diminution de 6,1 M\$ (-6,8 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 99,6 M\$, en hausse de 28,7 M\$ (40,5 %).
- Autres revenus de 45,9 M\$, soit une hausse de 3,1 M\$ (7,2 %).

FMPU totale de Vidéotron de 49,99 \$ au quatrième trimestre 2019, contre 49,84 \$ à la même période de 2018, soit une croissance de 0,15 \$ (0,3 %). La FMPU mobile a atteint 51,89 \$ au quatrième trimestre 2019, contre 53,25 \$ à la même période de 2018, en baisse de 1,36 \$ (-2,6 %), attribuable, entre autres, à la popularité des forfaits de type « Apportez votre appareil ».

Statistiques de clientèle

UGR – Hausse de 21 800 UGR (0,4 %) au quatrième trimestre 2019, contre une augmentation de 34 400 à la même période de 2018.

Téléphonie mobile – Augmentation de 41 800 lignes (3,2 %) au quatrième trimestre 2019, soit l'augmentation du nombre de lignes la plus élevée pour un quatrième trimestre depuis l'exercice 2014, contre une hausse de 33 100 à la même période de 2018.

Accès Internet par câble – Hausse de 3 000 clients (0,2 %) au quatrième trimestre 2019, contre une augmentation de 7 000 à la période correspondante de 2018.

Télédistribution – Baisse de 13 400 clients (-0,9 %) au quatrième trimestre 2019, contre une diminution de 6 400 à la même période de 2018.

Téléphonie par câble – Diminution de 25 400 lignes (-2,4 %) au quatrième trimestre 2019, contre une baisse de 17 200 à la même période de 2018.

Club illico – Augmentation de 15 800 clients (3,6 %) au quatrième trimestre 2019, contre une hausse de 17 900 à la même période de 2018.

BAIIA ajusté de 462,7 M\$, en hausse de 27,3 M\$ (6,3 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- l'impact favorable lié au renversement d'une provision dans le cadre d'un litige.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse nette des frais d'exploitation, dont l'impact de l'ajustement rétroactif favorable relatif à des taxes sur le réseau comptabilisé en 2018 (qui crée un écart défavorable en 2019 lorsqu'on le compare à 2018) et de l'incidence défavorable des frais de démarrage de Fizz, atténués en partie par la baisse des frais d'ingénierie et de publicité.

BAIIA ajusté en hausse de 36,8 M\$ (8,6 %), sans retraitement des données comparatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 49,1 % au quatrième trimestre 2019, contre 49,7 % à la même période de 2018.

Média

Revenus de 208,0 M\$ au quatrième trimestre 2019, en hausse de 10,0 M\$ (5,1 %).

- Augmentation des revenus d'abonnement de 4,1 M\$ (8,1 %), provenant surtout des chaînes spécialisées, dont l'impact de l'acquisition d'Évasion et de Zeste, et des ajustements favorables rétroactifs aux tarifs de redevances pour refléter la juste valeur des chaînes spécialisées dans les ententes avec certains distributeurs, contrebalancée en partie par la baisse des revenus d'abonnement aux magazines.
- Autres revenus en hausse de 9,2 M\$ (18,9 %), expliquée essentiellement par les raisons évoquées dans la section « Comparaison des exercices 2019 et 2018 ».
- Diminution des revenus de publicité de 3,3 M\$ (-3,3 %), principalement attribuable à la baisse des revenus de publicité, des magazines et des journaux, contrebalancée en partie par une hausse des revenus publicitaires des chaînes spécialisées, dont Évasion et Zeste, et de Québecor Média Affichage.

BAIIA ajusté de 35,3 M\$ au quatrième trimestre 2019, soit un écart favorable de 6,8 M\$ (23,9 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- la baisse de certains frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de compressions budgétaires annoncées au cours du deuxième trimestre 2019 et la diminution des frais de main-d'œuvre, de rédaction et de vente en édition de journaux.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 83,0 % au quatrième trimestre 2019, contre 85,6 % à la même période de 2018. Cette diminution est surtout attribuable à la contribution des acquisitions d'entreprises et à la baisse des frais d'exploitation.

Sports et divertissement

Revenus de 54,7 M\$ au quatrième trimestre 2019, soit une hausse de 1,2 M\$ (2,2 %), principalement attribuable à l'augmentation de revenus en distribution de livres, contrebalancée en partie par la diminution des revenus des activités Musique.

BAIIA ajusté de 2,6 M\$ au quatrième trimestre 2019, soit une baisse de 0,7 M\$ (-21,2 %), surtout attribuable à la diminution de la contribution marginale en distribution de livres, contrebalancé en partie par une baisse des frais d'exploitation des activités Musique.

COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 4,18 G\$, en hausse de 55,9 M\$ (1,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (94,2 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (0,8 M\$ ou 0,4 %).
- Diminution dans le secteur Média (41,3 M\$ ou -5,4 %).

BAIIA ajusté de 1,78 G\$, en hausse de 116,8 M\$ (7,0 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (122,5 M\$ ou 7,7 % du BAIIA ajusté du secteur).
- Écart favorable au siège social (9,2 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (13,8 M\$ ou -18,7 %) et Sports et divertissement (1,1 M\$ ou -9,5 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart défavorable de 0,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2018, par rapport à 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor avaient entraîné un écart favorable de 2,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 403,7 M\$ (1,69 \$ par action de base) en 2018, contre 390,7 M\$ (1,61 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 13,0 M\$ (0,08 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquaient surtout par :
 - un écart favorable de 138,5 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 137,0 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 116,8 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 99,9 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - l'écart favorable de 43,8 M\$ de la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ;
 - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.
- Les écarts défavorables s'expliquaient principalement par :
 - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences lié de spectre comptabilisé en 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - l'augmentation de 16,9 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - la hausse de 14,7 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart défavorable de 14,4 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - la hausse de 13,1 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - l'écart défavorable de 11,6 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 469,8 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, contre 348,2 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 121,6 M\$ (0,52 \$ par action de base), ou de 34,9 %.

Charge d'amortissement de 753,1 M\$, soit une augmentation de 13,1 M\$ qui s'expliquait surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques.

Frais financiers de 332,0 M\$ en 2018, en hausse de 14,7 M\$, qui était principalement attribuable à un niveau moyen d'endettement plus élevé, expliqué par le financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenus par CDP Capital, contrebalancé en partie par la hausse des revenus d'intérêt générée par les liquidités et un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 61,3 M\$ en 2018, contre 199,8 M\$ en 2017, soit un écart favorable de 138,5 M\$ qui s'expliquait essentiellement par la variation favorable de 137,0 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments de 29,1 M\$ en 2018, contre 17,5 M\$ en 2017, soit un écart défavorable de 11,6 M\$.

- Une charge de 14,2 M\$ avait été comptabilisée en 2018 quant à des mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la disposition d'actifs. Une charge nette de 17,5 M\$ avait été comptabilisée en 2017 relativement à des mesures de réduction des coûts, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges.
- En 2018, une charge de dépréciation d'actifs totalisant 14,9 M\$ avait également été comptabilisée, surtout dans le secteur Télécommunications relativement à différentes mesures de restructuration.

Gain sur vente de licences de spectre de 330,9 M\$ en 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron avait vendu à Shaw Communications Inc. ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2 500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ avait été comptabilisé quant à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron avait vendu à Rogers Communications Canada Inc. (« Rogers ») la licence de spectre relative aux services sans fil évolués (« SSFE-1 ») détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ avait été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 43,8 M\$ en 2017.

- En 2017, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus dans l'industrie. Québecor Média avait conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, dont 1,5 M\$ sans incidence fiscale, avait été comptabilisée en 2017, ainsi qu'une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 12,4 M\$, dont 3,1 M\$ sans incidence fiscale. Une charge additionnelle de dépréciation d'actifs incorporels, totalisant 1,4 M\$ avait également été comptabilisée en 2017 dans divers secteurs de la Société.

Perte sur refinancement de dettes de 15,6 M\$ en 2017.

- Le 1^{er} mai 2017, Vidéotron avait remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Le 1^{er} mai 2017, Québecor Média avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 162,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,6 %) en 2018, contre 145,9 M\$ (taux d'imposition effectif de 21,6 %) en 2017, soit un écart défavorable de 16,9 M\$. Les taux d'imposition effectifs s'expliquaient principalement par la comptabilisation en 2018 et en 2017 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures. La hausse des taux d'imposition effectifs étaient attribuables à la comptabilisation en 2018 d'un montant inférieur de pertes fiscales comparativement à 2017. La hausse de la charge d'impôts sur le revenu s'expliquait par la hausse des taux d'imposition effectifs, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, avec l'analyse des risques présentée dans la section « Risques et incertitudes » ci-dessous, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 1,21 G\$ en 2019, contre 1,42 G\$ en 2018.

Cette diminution de 212,2 M\$ s'explique surtout par :

- l'écart défavorable de 375,6 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par la variation défavorable des impôts sur le bénéfice à payer et par la baisse des autres passifs d'exploitation, la hausse des autres actifs d'exploitation, la diminution des créiteurs et charges à payer et la hausse des stocks dans le secteur Télécommunications.

Contrebalancé en partie par :

- les hausses respectives de 87,8 M\$ et de 14,8 M\$ du BAIIA ajusté des secteurs Télécommunications et Média ;
- la diminution de 47,0 M\$ des impôts exigibles ;
- la baisse de 5,5 M\$ de la portion monétaire des frais financiers ;
- la diminution de 4,4 M\$ de la portion monétaire des frais de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

La variation défavorable des impôts sur le bénéfice à payer et la baisse des autres passifs d'exploitation, la hausse des autres actifs d'exploitation, la diminution des créiteurs et charges à payer et la hausse des stocks dans le secteur Télécommunications ont eu un impact défavorable en 2019 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, comparativement à 2018, tandis que la hausse de la rentabilité des secteurs Télécommunications et Média et la baisse de la portion monétaire de la charge d'intérêt ont eu une incidence favorable. L'évolution du modèle d'affaires de Vidéotron, dont le lancement d'Helix, explique en bonne partie les investissements supplémentaires dans les actifs d'exploitation.

Fonds de roulement négatif de 153,4 M\$ au 31 décembre 2019, contre un fonds de roulement négatif de 291,9 M\$ au 31 décembre 2018, soit un écart favorable de 138,5 M\$, qui s'explique surtout par la baisse des impôts sur le bénéfice net à payer et des créiteurs et charges à payer, et par l'augmentation des autres actifs à court terme, des actifs liés à des contrats et des stocks, contrebalancé en partie par la réalisation des actifs nets destinés à la vente.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 501,6 M\$ en 2019, contre 549,5 M\$ en 2018, soit une diminution de 47,9 M\$, surtout attribuable à la baisse des investissements liés au plan de location de terminaux numériques du secteur Télécommunications.

Acquisitions d'actifs incorporels de 496,9 M\$ en 2019, contre 197,4 M\$ en 2018, soit une augmentation de 299,5 M\$, qui s'explique principalement par l'acquisition de licences de spectre au montant de 255,8 M\$ et les investissements dans le projet IPTV.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 4,2 M\$ en 2019, contre 9,4 M\$ en 2018.

Acquisitions d'entreprises de 35,6 M\$ pour en 2019, contre 10,3 M\$ en 2018.

- En 2019, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média, des sociétés du groupe de Serdy Video et des sociétés du groupe Incendo Media, dans le secteur Média.
- En 2018, les acquisitions d'entreprises s'expliquent principalement par l'acquisition de LC Média, d'Audio Zone et des actifs de Mobilimage dans le secteur Média.

Disposition d'entreprises de 260,7 M\$ en 2019, attribuable à la vente des activités des centres de données 4Degrés Colocation.

Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle de 1,54 G\$ en 2018.

- Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 actions de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.
- Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor à CDP Capital pour un montant en capital global de 150,0 M\$.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 514,2 M\$ en 2019, contre 721,6 M\$ en 2018 (tableau 9). Cette baisse de 207,4 M\$ s'explique surtout par :

- la diminution de 206,4 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
- la hausse de 43,7 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

Contrebalancées en partie par :

- la baisse de 47,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Tableau 9**Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs		
Télécommunications	1 118,5 \$	1 017,9 \$
Média	28,2	30,2
Sports et divertissement	2,6	5,5
Siège social de Québecor Média	(4,6)	(9,4)
	1 144,7	1 044,2
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(275,0)	(284,7)
Portion monétaire de la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(9,8)	(14,2)
Impôts exigibles	(107,0)	(154,9)
Autres	(1,3)	(4,6)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(237,4)	135,8
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	514,2 \$	721,6 \$

Tableau 10**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québec**

(en millions de dollars canadiens)

	2019		2018	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québec Média présentés au tableau 9	514,2	\$	721,6	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québec :				
Flux de trésorerie du secteur	(3,7)		(5,4)	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(44,4)		(40,2)	
Impôts exigibles	(0,9)		-	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	8,1		10,5	
	(40,9)		(35,1)	
Plus l'acquisition d'immobilisations	501,6		549,5	
Plus l'acquisition d'actifs incorporels (exclusion faite de l'achat de licences de spectre)	241,1		197,4	
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(4,2)		(9,4)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québec	1 211,8	\$	1 424,0	\$

Financement

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 465,6 M\$ en 2019. Variation nette défavorable de 209,3 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2019, les diminutions de la dette sont essentiellement attribuables à :
 - la diminution par Vidéotron de tirages sur sa facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant de 649,1 M\$;
 - le remboursement par anticipation par Québec Média, le 15 juillet 2019, du solde de son prêt à terme « B » de 350 M\$ US émis le 1^{er} août 2013, portant intérêt au taux interbancaire américain offert à Londres (« LIBOR ») majoré de 2,25 % et échéant le 17 août 2020 ;
 - l'incidence favorable du taux de change de 198,2 M\$. La baisse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par la baisse de l'actif (ou une hausse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - le remboursement du prêt à terme garanti de Groupe TVA au montant de 52,9 M\$.
- En 2019, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
 - l'émission par Vidéotron, le 8 octobre 2019, de billets de premier rang d'un montant en capital global de 800,0 M\$, portant intérêt à un taux de 4,50 % et échéant le 15 janvier 2030, pour un produit net de 790,7 M\$, déduction faite des frais de financement de 9,3 M\$;
 - les augmentations par Groupe TVA et Québec Média de tirages sur leur facilité de crédit renouvelable garantie pour un montant total de 53,9 M\$;
 - la hausse des emprunts bancaires de Québec Média pour un montant total de 5,7 M\$;
 - la hausse de 5,5 M\$ de la dette de Québec.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 887,0 M\$ au 31 décembre 2018 à un actif net de 677,7 M\$ au 31 décembre 2019, soit une baisse de 209,3 M\$ expliquée principalement par :
 - l'écart défavorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés ;
 - la réalisation de l'actif lié aux contrats de couverture de Québec Média dans le cadre du remboursement par anticipation de son prêt à terme « B », le 15 juillet 2019.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact favorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.
- Le 21 février 2020, Groupe TVA a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie pour proroger la date d'échéance de février 2020 à février 2021, ainsi que de réduire le montant de cette facilité de crédit de 150,0 M\$ à 75,0 M\$ et de modifier certaines conditions de la facilité. Le 13 février 2019, Groupe TVA avait modifié cette facilité de crédit renouvelable garantie afin de proroger son échéance jusqu'en février 2020 et de modifier certaines conditions de la facilité.
- Le 15 février 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$, afin de proroger son échéance jusqu'en juillet 2022 et de modifier certaines conditions de la facilité.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 1,68 G\$ au 31 décembre 2019 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,70 G\$, moins des emprunts bancaires de 21,2 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 38,4 M\$ au 31 décembre 2019 pour Québecor au niveau corporatif, correspondant à des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 39,0 M\$, moins des emprunts bancaires de 0,6 M\$.

Dettes consolidées (dette à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 5,99 G\$ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 465,6 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Variation nette défavorable de 209,3 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 4,25 G\$ de Vidéotron (4,23 G\$ au 31 décembre 2018), de 44,9 M\$ de Groupe TVA (52,8 M\$ au 31 décembre 2018), de 1,64 G\$ de Québecor Média (2,12 G\$ au 31 décembre 2018) et de 58,7 M\$ de Québecor (53,2 M\$ au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 11

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor

Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

2020	57,2	\$
2021	1,4	
2022	1 092,7	
2023	1 701,0	
2024	779,4	
2025 et ultérieurement	2 354,4	
Total	5 986,1	\$

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,2 années au 31 décembre 2019 (5,1 années au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2019, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 93,9 % de titres à taux fixe (76,3 % au 31 décembre 2018) et de 6,1 % de titres à taux variable (23,7 % au 31 décembre 2018).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le BAIIA ajusté). Au 31 décembre 2019, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés

Le 11 mars 2020, le conseil d'administration de Québec a déclaré un dividende trimestriel de 0,20 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 21 avril 2020 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 27 mars 2020.

Enchères de spectre dans la bande de 600 MHz.

Achat par Vidéotron, le 10 avril 2019, de 10 blocs de basses fréquences dans la bande de 600 MHz au terme de la plus récente enchère de spectre mobile commercial d'ISDE Canada. Ces licences ont été acquises au coût de 255,8 M\$ et couvrent les régions de l'Est, du Sud et du Nord du Québec, en plus des régions de l'Outaouais et de l'Est de l'Ontario.

Conseil d'administration

Le 11 mars 2020, le conseil d'administration a reçu la démission de Manon Brouillette, administratrice de la Société et de Québec Média depuis 2019.

Le 11 mars 2020, Michèle Colpron a été nommée administratrice de Québecor et de Québecor Média.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2019

Tableau 12
Bilan consolidé de Québecor
Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2019 et 2018
(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif				
Actifs liés à des contrats	168,3	144,4	23,9	Augmentation des ventes d'appareils mobiles
Stocks	240,4	203,1	37,3	Incidence de la variation courante des activités et lancement d'Helix
Impôts sur le bénéfice ¹	14,9	(114,4)	129,3	Déboursés courants moins les impôts exigibles de la période
Autres actifs à court terme	121,2	101,5	19,7	Incidence de la variation courante des activités
Actifs nets détenus pour la revente ¹	-	88,4	(88,4)	Vente de 4Degrés Colocation
Immobilisations	3 415,9	3 467,3	(51,4)	Amortissement de la période moins les acquisitions d'immobilisations sur une base d'exercice
Actifs incorporels	1 444,0	1 135,3	308,7	Acquisitions des licences de spectre et investissements dans le projet IPTV par Vidéotron, moins l'amortissement de la période
Écart d'acquisition	2 692,9	2 678,3	14,6	Acquisitions des sociétés du groupe Incendo Media, du groupe Serdy Média et du groupe Serdy Video
Instruments financiers dérivés ²	677,7	887,0	(209,3)	Cf. « Financement »
Autres actifs à long terme	240,7	201,6	39,1	Placements dans des sociétés affiliées, acquisition des sociétés du groupe Incendo Media et lancement d'Helix
Passif				
Créditeurs et charges à payer	809,6	830,8	(21,2)	Incidence de la variation courante des activités
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 986,9	6 452,5	(465,6)	Cf. « Financement »
Impôts différés ³	828,0	724,1	103,9	Charge d'impôt différé à l'état des résultats
Autres passifs à long terme	371,2	268,9	102,3	Perte sur réévaluation de l'obligation et de l'actif des régimes de retraite et contrepartie conditionnelle relative à la vente de 4Degrés Colocation

¹ Actif à court terme moins le passif à court terme

² Actif à long terme moins le passif à long terme

³ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2019, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, les débetures convertibles et les obligations locatives, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 13.

Tableau 13
Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2019
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 986,1 \$	57,2 \$	1 094,1 \$	2 480,4 \$	2 354,4 \$
Débetures convertibles ²	150,0	–	–	150,0	–
Paiements d'intérêts ³	1 514,9	253,3	616,3	314,2	331,1
Obligations locatives	137,9	31,3	40,7	22,3	43,6
Paiement d'intérêts sur les obligations locatives	44,5	6,5	9,2	6,2	22,6
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 672,3	462,8	480,8	306,5	422,2
Instruments financiers dérivés ⁴	(607,8)	1,6	(236,6)	(397,8)	25,0
Total des obligations contractuelles	8 897,9 \$	812,7 \$	2 004,5 \$	2 881,8 \$	3 198,9 \$

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2019 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ et d'un prix plafond de 33,5625 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre de ses actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur, les taux d'intérêt des couvertures et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2019.

⁴ Encaissements futurs estimatifs, déduction faite des déboursés futurs, sur les instruments financiers dérivés liés à la couverture des taux de change sur la dette principale libellée en dollars US.

Engagements importants inclus au tableau 13

Vidéotron a conclu des ententes de partage et d'échange de services d'une durée de 20 années avec Rogers visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Elle a également conclu une entente avec Comcast Corporation visant à développer une solution innovante d'IPTV. En outre, elle a conclu des ententes pour le déploiement des technologies d'accès radio LTE-A et 5G et l'achat d'appareils mobiles. Au 31 décembre 2019, le solde de ces engagements se chiffrait à 894,1 M\$.

La division Québecor Média Affichage a conclu des ententes avec diverses sociétés de transport au Québec pour assurer l'installation et l'entretien d'abribus et l'exploitation publicitaire d'abribus et d'autobus. Au 31 décembre 2019, le solde de ces engagements se chiffrait à 113,8 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2019, le solde de ces engagements se chiffrait à 518,3 M\$.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 33,6 M\$ en 2020, fondées sur les plus récents rapports financiers actuariels déposés (des contributions de 34,6 M\$ ont été payées en 2019).

Transactions entre parties liées

En 2019, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,8 M\$ (2,8 M\$ en 2018). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé quant à ces indemnisations.

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 10 février 2020. De plus, 2 454 892 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 10 février 2020.

Tableau 13

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 10 février 2020	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 212 934	8,6 \$
Actions catégorie B	176 757 207	1 043,4

Le 7 août 2019, la Société a déposé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 4 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,2 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2019. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2019 et 14 août 2020, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

En 2019, la Société a racheté et annulé 3,107,356 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 94,6 M\$ (11 390 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 291,7 M\$ en 2018). L'excédent de 76,3 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en augmentation du déficit en 2019 (257,6 M\$ en 2018).

En 2019, 680,000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 8,3 M\$ (100 000 actions catégorie B pour une contrepartie en espèce de 1,3 M\$ en 2018). À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 12,7 M\$ (1,2 M\$ en 2018) et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

Concurrence accrue provenant de sources non traditionnelles

Québecor Média doit faire face à la substitution technologique dans tous ses principaux segments d'affaires. En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes de télédiffusion, d'Internet et de téléphonie mobile et par câble se dissipe rapidement. Ainsi, les fournisseurs de contenu et les studios se servent de leurs droits sur le contenu et mettent leurs stratégies de l'avant afin de déployer leur propre plateforme de distribution de services de vidéo sur demande par abonnement (« VSDA ») et parvenir à joindre les consommateurs directement par Internet. Ce faisant, ils deviennent moins dépendants des agrégateurs de contenu, comme Vidéotron. Internet, par l'entremise d'équipements par câble et mobiles, est généralement une plateforme importante de télédiffusion et de distribution ; un nombre croissant de clients de Québecor Média utilise des appareils mobiles comme source principale de divertissement vidéo, en concurrence directe avec sa division de câblodistribution. De plus, les opérateurs mobiles, avec le développement de leurs réseaux mobiles, offrent des services Internet sans fil et fixes, qui entrent en concurrence avec la division d'accès Internet de Québecor Média. En raison de la nature convergente des progrès technologiques, Québecor Média prévoit une concurrence accrue de la part des entreprises non traditionnelles, qui pourrait nuire à sa stratégie d'affaires globale et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Concurrence et développement technologique

Dans le domaine du câble, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale a implanté son propre service IPTV dans la majeure partie du territoire sur lequel Québecor Média exerce ses activités. Elle détient également des licences permettant d'exploiter des services de distribution vidéo utilisant la technologie de lignes d'abonné numériques à très haut débit (« services VDSL »). De plus, certains autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») ont lancé des services de vidéo sur protocole Internet (« services de vidéo IP ») dans les territoires où Québecor Média offre déjà ses services.

Le nombre de fournisseurs de services de VSDA augmente rapidement et plusieurs d'entre eux disposent de ressources financières importantes. Ils livrent maintenant une concurrence pour accroître leur auditoire et leur part des dépenses mensuelles en divertissement. De plus, les niveaux de prix intéressants des fournisseurs de services de VSDA (qui s'expliquent en partie par le fait qu'ils n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet, et ne sont pas soumis à la réglementation du CRTC) font en sorte que l'offre traditionnelle de Québecor Média devient moins attrayante pour sa clientèle, et ils pourraient affecter sa capacité à fidéliser et à augmenter sa clientèle. Par conséquent, cette situation pourrait désavantager Québecor Média sur le plan concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, les fournisseurs étrangers de services de VSDA qui ne disposent pas d'un lieu d'affaires au Canada ne sont pas tenus de facturer les taxes de vente fédérale et provinciale (sauf en Alberta et au Québec). Puisque les clients de Québecor Média, notamment les abonnés de Club illico, doivent se faire facturer la TPS lorsqu'ils achètent les services de Québecor Média, cette dernière se retrouve désavantagée.

En outre, Québecor Média doit faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution, de l'accès illégal à la télévision directe par satellite (« TDS ») non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans payer de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »).

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média est aussi confrontée à la concurrence de plusieurs revendeurs qui ont accès à l'accès Internet aux tierces parties (« AITP ») sur le marché de la vente en gros comme l'a demandé le CRTC. Les tarifs de gros récemment revus et prescrits par le CRTC, s'ils sont maintenus par la Cour d'appel fédérale, procureront aux fournisseurs AITP une structure de coûts qui pourrait entraîner une concurrence accrue provenant soit des fournisseurs AITP établis ou de nouveaux

joueurs. Ces concurrents peuvent aussi proposer des services de téléphonie et des applications réseau, de même que pénétrer le marché de la télévision IP. Leur part de marché est importante et croissante, spécialement au Québec et en Ontario, les deux régions du Canada où ils ont été particulièrement actifs et ont fixé leurs prix de façon très concurrentielle.

Québecor Média se mesure également à d'autres FSI qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, un accès sans fil et fixe, de même que des réseaux Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites, tels que Xplornet, augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. Enfin, certaines municipalités ont également prévu de construire et d'exploiter leurs propres réseaux à large bande. Elles prévoient le faire par le biais de partenariats public/privé, qui entreront en concurrence directe avec Québecor Média dans certains marchés locaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile et les autres fournisseurs de services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et de téléphonie infonuagique. Certains de ces concurrents n'ont pas leur propre réseau d'accès et ont donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement soumis à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média concurrence un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent sur son territoire quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fournissent pas des capacités réseau et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir à l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. En outre, les décisions que prendra le CRTC à l'égard du nouveau cadre réglementaire qui régit les services de téléphonie mobile auront sans doute des répercussions majeures sur l'environnement concurrentiel de Québecor Média, puisque cette dernière pourrait assister à l'émergence d'exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV »). Québecor Média pourrait à l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, accès Internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile). Si Québecor Média ne parvient pas à garder ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services en raison de sa stratégie de regroupement de services. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La vive concurrence sur le plan tarifaire et la baisse de la demande pour certains produits traditionnels, dans l'ensemble des entreprises et des secteurs dans lesquels Québecor Média exerce ses activités, pourraient l'empêcher d'augmenter le prix de ses produits et services afin de refléter la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Changements technologiques rapides et importants

Les nouvelles technologies au sein de l'industrie des télécommunications évoluent à un rythme plus rapide que le cycle d'investissement traditionnel de cette industrie. Leur introduction et leur rythme d'adoption pourraient entraîner des besoins accrus en investissements en capital, non planifiés à l'heure actuelle, ainsi que des durées de vie utile raccourcies pour certaines composantes d'actifs de Québecor Média. La stratégie de Québecor Média, qui consiste à la fois à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services, l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans ses réseaux, ses systèmes de technologie de l'information et ses infrastructures, de même qu'à faire l'acquisition de spectres afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services.

Québecor Média doit continuellement investir dans ses services, réseaux et technologies en raison de l'évolution rapide des technologies, ou elle peut être amenée à acquérir, développer ou intégrer de nouvelles technologies. L'amélioration de ses services dépend de plusieurs facteurs. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies et de spectres pourrait être significatif, et la capacité de Québecor Média à financer de telles opérations pourrait être limitée, ce qui aurait potentiellement un effet défavorable majeur sur sa capacité à concurrencer avec succès à l'avenir. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

La technologie 5G évolue rapidement et les premiers lancements commerciaux au Canada fondés sur des normes sont prévus en 2020. Les téléphones intelligents devraient généralement pouvoir soutenir la technologie 5G en 2020. Il est prévu que les écosystèmes 5G fonctionneront sur de nombreuses bandes de fréquence, y compris le spectre de 600 MHz, acquis récemment par Vidéotron. Cependant, le spectre de 3,5 GHz s'impose de plus en plus comme une bande principale pour la couverture des appareils mobiles 5G. ISDE Canada devrait vendre aux enchères les fréquences de 3,5 GHz d'ici la fin de 2020 ou au début de 2021. Il y a un risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'acheter le spectre de 3,5 GHz nécessaire afin de concurrencer à armes égales sur le plan des vitesses du réseau et de la capacité du 5G. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Par le passé, Québecor Média a eu besoin de capitaux importants pour la mise à niveau, l'expansion et la maintenance de ses réseaux ainsi que le lancement et le déploiement de services nouveaux ou supplémentaires. Québecor Média prévoit que des dépenses en immobilisations supplémentaires continueront d'être nécessaires à court terme, à moyen terme et à long terme afin de maintenir, d'élargir et d'améliorer ses systèmes et services de réseaux, y compris les dépenses liées aux progrès de LTE-A / technologies mobiles 5G, virtualisation et automatisation des réseaux, accès Internet, télévision ultra haute définition, Internet des objets, technologies de livraison IPTV et VSDA, ainsi que l'introduction de la réalité virtuelle et de la domotique. De plus, des investissements supplémentaires dans les activités de Québecor Média peuvent ne pas se traduire par des revenus supplémentaires, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Accès continu au spectre

Les services sans fil, de vidéo et à large bande subissent des changements technologiques rapides et importants, et connaissent une hausse considérable de leur utilisation ; en particulier, la demande pour une utilisation plus rapide et homogène des vidéos et des données dans l'ensemble des appareils mobiles et fixes. Il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet des augmentations suivantes : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des appareils mobiles, contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences de spectre additionnelles afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles dépend de l'horizon temporel et des règles établies par ISDE Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables, ou même ne pas acquérir des licences de spectre additionnelles, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable. En outre, si Québecor Média se trouvait dans l'impossibilité de renouveler ou de substituer ces ententes d'itinérance dans des délais raisonnables et à des tarifs acceptables, sa structure de coûts pourrait subir des hausses importantes et, par conséquent, avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Coûts accrus pour combinés téléphoniques et croissance de la clientèle possédant leur propre appareil (« Apportez votre appareil »)

Le modèle d'affaires adopté par Québecor Média pour son service de téléphonie mobile s'appuie principalement sur l'augmentation des revenus mensuels, tout en finançant le coût des combinés téléphoniques des clients tout au long de leur contrat, selon un modèle qui s'apparente à celui d'autres opérateurs de téléphonie mobile au Canada. Ce modèle attire les clients qui, en retour, s'engagent pour un contrat d'une durée déterminée. Cependant, les coûts plus élevés des combinés téléphoniques sur un marché sensible aux prix pourraient avoir un effet défavorable sur les revenus de Québecor Média, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, étant donné que ses concurrents bénéficient de volumes d'achats plus élevés, ils ont la possibilité de négocier de meilleurs

prix auprès des fabricants d'appareils mobiles, leur permettant ainsi de récupérer une part plus importante des dépenses mensuelles de leurs clients.

En outre, compte tenu des faibles progrès technologiques du côté des appareils mobiles, les consommateurs ont tendance à conserver leurs appareils plus longtemps, augmentant ainsi le nombre de clients possédant leur propre appareil. Ces clients n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer avec un fournisseur en particulier. De plus, lorsque les nouvelles technologies intégrées à certains combinés téléphoniques seront déployées à plus grande échelle, elles permettront aux clients de passer d'un fournisseur à un autre sans avoir à utiliser la carte SIM d'un fournisseur. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur le taux de désabonnement de Québecor Média et, par conséquent, sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Désuétude des stocks

Les stocks des divers produits de Québecor Média ont généralement une durée d'utilité relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, ou les quantités minimales à commander auprès de ses fournisseurs, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépenses en immobilisations

Rien ne garantit que Québecor Média puisse générer ou obtenir autrement les fonds pour mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et financer ses programmes d'immobilisations ou d'autres investissements nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités d'exploitation, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources de financement. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et en investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient avoir un impact défavorable important.

Droit d'accès aux structures de soutien

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer ses réseaux câblé et mobile. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québecor Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou nullement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel et avoir un impact défavorable sur ses activités et ses perspectives.

Succès du développement des services et des stratégies d'affaires

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions croisées, l'amélioration d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif, l'intégration accrue des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement (ou même nullement atteindre) les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que prévu. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, une dépendance accrue à des fournisseurs de produits et de services tiers, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, les changements technologiques et d'autres facteurs décrits dans cette section. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact défavorable sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec de tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer dans l'avenir des dépenses d'exploitation et d'immobilisations importantes dans le but d'offrir de nouveaux produits et services à ses clients. Rien ne garantit le succès du développement de tels nouveaux produits et services liés à ces engagements, y compris la commercialisation des nouvelles sources de revenus qui en découlent.

Tendance des consommateurs à abandonner les services de téléphonie et de télévision traditionnelle par câble

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile) est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada. En outre, les consommateurs ont aussi tendance à abandonner, à substituer ou à réduire les services de télévision traditionnelle par câble pour le service d'accès Internet dans le but de télécharger directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de VSDA. Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle de téléphonie et de télévision par câble à ses services de téléphonie mobile, ses services d'accès Internet ou son service de VSDA, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Croissance rapide

Au fil des ans, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à déployer davantage ses activités, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à développer ces nouvelles activités ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et ainsi entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement

Québecor Média a réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que les investissements exigent des ressources financières importantes qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure de bénéficier des avantages escomptés de ses investissements dans les mêmes délais que ses autres activités ; et, en particulier, en ce qui a trait au Centre Vidéotron, le risque qu'elle ne puisse pas maximiser sa rentabilité étant donné qu'elle ne possède pas de locataire principal ni n'exploite ses activités sur un marché important, ce qui pourrait l'empêcher d'attirer des talents à l'échelle internationale.

Mise en œuvre des changements à la structure de ses secteurs d'activité

Québecor Média a apporté, et continuera d'apporter, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait avoir des effets négatifs sur l'ensemble de l'expérience client et entraîner des défis opérationnels, des coûts et des dépenses, des pertes de clientèle et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média; le tout pouvant nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

Personnel clé

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et l'incapacité de Québecor de recruter, de former et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion, et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor pourraient subir d'importants contrecoûts si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire

L'industrie des médias a subi des changements structurels fondamentaux et permanents. La croissance d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenus qui concurrencent les médias traditionnels. En outre, de plus en plus de fournisseurs non traditionnels développent des technologies qui répondent à la demande de contenu en divertissement et en information. De plus, les clients de Québecor Média ont un contrôle accru sur la manière, le contenu et le calendrier de leur consommation de médias, notamment grâce aux nouvelles technologies qui offrent aux consommateurs une plus grande flexibilité pour avancer rapidement ou

sauter des publicités dans la programmation de Québec Média. Ces technologies alternatives et ces nouvelles options de distribution de contenu ont accru la fragmentation de l'auditoire, réduit l'auditoire, le lectorat et le tirage du secteur Média de Québec Média, et ont eu un effet défavorable sur les revenus publicitaires des annonceurs locaux, régionaux et nationaux.

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média. En raison de ces changements structurels, la concurrence pour les dépenses publicitaires dans les médias traditionnels provient principalement des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias aux lecteurs et aux annonceurs. Ces nouveaux concurrents comprennent également les géants de la publicité numérique qui disposent de ressources financières supérieures et d'un contrôle au sein du marché de la publicité en ligne, réduisant ainsi la demande pour l'inventaire publicitaire de certains secteurs traditionnels de Québec Média. De plus, la consolidation internationale des agences publicitaires modifie le modèle de la demande puisque certains de ses clients négocient dorénavant avec ces nouvelles positions consolidées.

Les améliorations technologiques continues d'Internet et l'accès à des données illimitées, jumelés à l'augmentation des vitesses de téléchargement pourraient continuer à détourner des médias traditionnels une partie de la clientèle existante du secteur Média de Québec Média au profit de la technologie des médias numériques, ce qui pourrait nuire à la demande pour ses services. La capacité du secteur Média à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les consommateurs sur ses sites Internet. De plus, même si elle remporte du succès, Québec Média ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure de récupérer les coûts associés à la mise en œuvre de ces initiatives numériques au moyen d'une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Au fil des changements et de la fragmentation que subit le marché des médias, Québec Média prévoit que son lectorat, ses tirages et son auditoire diminuent, et à ce que ses revenus de publicité, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière s'en ressentent fortement.

Enfin, les revenus et les résultats d'exploitation de Québec Média dans ces secteurs dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québec Média ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Comme une bonne partie des revenus de publicité de Québec Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail, de l'automobile et des biens de consommation emballés, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact défavorable sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média.

Diffusion, production et acquisition d'une programmation originale

Le rendement financier des activités de câblodistribution, de Club illico et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québec Média peut distribuer sur ses plateformes un large éventail de programmations vidéo attrayantes, et peut produire et acquérir du contenu original.

Dans le secteur des télécommunications, Québec Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre a ainsi été réduit. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial pour les produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québec Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transférer les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

La concurrence accrue dans l'industrie de la télévision de la part des fournisseurs de services de VSDA locaux et étrangers déréglementés ayant accès à des ressources financières importantes pourrait constituer un désavantage concurrentiel du point de vue du contenu et avoir des effets défavorables sur les activités, les perspectives, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de Québec Média. Notamment, le 28 septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien et Netflix ont conclu une entente en vertu de laquelle Netflix s'engage à investir au moins 500,0 M\$ dans des productions originales canadiennes au cours des cinq prochaines années, tout en n'étant pas tenue de facturer la taxe provinciale (sauf en Alberta et au Québec) et la taxe fédérale ni de contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet. Cette entente pourrait désavantager Québec Média par rapport à ses concurrents sur le marché et exercer une pression à la hausse sur le prix du contenu.

Lancement de nouveaux produits et services

Québec Média investit dans le lancement de nouveaux produits et services. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau produit ou service, les revenus demeurent de façon générale relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québec Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision par câble et IPTV, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire et au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tous ses réseaux tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si elle a développé certains mécanismes pour atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a aucune certitude qu'elle continuera de prévenir efficacement des violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Protection des données personnelles

Le déroulement normal des activités de Québecor Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à Québecor Média et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus, ou ceux de ses fournisseurs. Québecor Média est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de telles données personnelles. Elle est notamment confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont hébergées dans ses systèmes, ou ceux appartenant à ses fournisseurs, y compris des actions ou des inactions volontaires ou par inadvertance de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, à l'utilisation, à la communication et à la sécurité des renseignements personnels, dont toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québecor Média ait développé des systèmes, des processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, elle pourrait ne pas être en mesure d'empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données qu'elle héberge ou traite, ou aux données hébergées ou traitées par ses fournisseurs. En conséquence, Québecor Média pourrait être tenue d'engager des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et à sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Cybersécurité

Bien que Québecor Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'interruption de signal, l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte ou le vol de données, et bien que l'évolution constante des cybermenaces exige que Québecor Média évalue, sur une base continue et adapte ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, elle ne peut garantir que ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, tout comme ceux de ses fournisseurs, seront adéquats pour se protéger contre tout accès aux systèmes de sécurité de l'information par des tiers ou des erreurs commises par des employés ou de tiers fournisseurs. Québecor Média est également exposée à un risque croissant d'attaques d'hameçonnage sophistiquées, de fraude par cartes SIM, de ports frauduleux et d'autres types de fraudes. Si Québecor Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

Les coûts associés à une cyberattaque majeure pourraient aussi comprendre des mesures incitatives coûteuses offertes aux clients et aux partenaires commerciaux existants pour retenir leurs activités, des dépenses accrues pour les mesures de cybersécurité et l'utilisation d'autres ressources, des pertes de revenus et de clients découlant de l'interruption de ses activités, ainsi que des litiges. Les transferts de risques contractuels de Québecor Média n'éliminent pas complètement le risque et les coûts potentiels associés à ces attaques qui pourraient être supérieurs à la portée et aux limitations de sa couverture d'assurance.

Protection contre le piratage

Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques visant à accéder sans autorisation à ses réseaux, à sa programmation diffusée en mode numérique et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble et ses services de VSDA d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à ses réseaux, à sa programmation et à ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus, ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires de Québecor Média utilisent ses réseaux pour accéder à Internet et, par conséquent, Québecor Média ou ses clients peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, de vers Internet et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur ses réseaux et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger ses réseaux. Toute perte importante de clients dans ses services par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite des activités courantes de Québecor Média dépend fortement des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs, dont certains ont leur siège social dans des territoires comportant un risque géopolitique. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus, à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation et à mener ses activités sans interruption, soit tous des facteurs qui pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les produits et services fournis à Québecor Média par de tiers fournisseurs peuvent renfermer des problèmes latents de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes de sécurité logicielle et matérielle non perceptibles même lors d'une inspection diligente. Ne pas parvenir à identifier ces problèmes et à y remédier pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel, des plateformes technologiques sous licence et de l'équipement déjà essentiel, ou qui pourraient le devenir, à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les bornes intelligentes, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les plateformes technologiques sous licence, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux par câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs, ou parfois même un seul, offrent ces services et ce matériel ; par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des événements géopolitiques, des événements externes, dont les épidémies ou les pandémies, des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel et les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services et d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être grandement affectés.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes

commerciallement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures et autres poursuites judiciaires relatives à la conduite de ses affaires, y compris des recours collectifs. Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, pourraient être importants.

Droits de propriété intellectuelle

Québecor Média s'appuie sur sa propriété intellectuelle, comme ses brevets, ses droits d'auteur, ses marques et ses secrets commerciaux, ainsi que ses licences et autres ententes avec ses fournisseurs et autres tierces parties, pour utiliser diverses technologies, mener ses activités d'exploitation et commercialiser ses produits et services. Les contestations juridiques de ses droits de propriété intellectuelle, ou ceux de ses tiers fournisseurs, de même que les poursuites de violation de propriété intellectuelle par des tiers, pourraient exiger que Québecor Média doive conclure des accords de redevances ou de licences à des conditions défavorables, ce qui serait une source importante de responsabilité financière. Il pourrait aussi arriver que ces événements privent Québecor Média, de manière temporaire ou permanente, de l'usage éventuel de la propriété intellectuelle en question ou de la poursuite de ses activités, telles qu'actuellement menées. Advenant que l'un de ces événements se produise, Québecor Média pourrait devoir modifier ses pratiques commerciales, ce qui pourrait limiter sa capacité à demeurer concurrentielle de façon efficace et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation. Dans l'éventualité où Québecor Média estimerait que les contestations juridiques ou poursuites seraient sans fondement, celles-ci pourraient néanmoins se révéler coûteuses en temps et engendrer des coûts de défense, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction de ses activités courantes. De plus, si Québecor Média n'était pas en mesure d'obtenir ou de continuer d'obtenir des licences de ses fournisseurs ou d'autres tierces parties à des conditions raisonnables, ses activités pourraient en être affectées.

Le piratage et les autres utilisations non autorisées de contenus ont été facilités par les progrès technologiques, ce qui complexifie la mise en application des droits de propriété intellectuelle de Québecor Média. Les mesures prises par Québecor Média afin de protéger sa propriété intellectuelle peuvent ne pas empêcher le détournement de ses droits de propriété. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure, dans certaines juridictions, de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle. De plus, d'autres entreprises pourraient développer, de manière indépendante, des technologies et des processus compétitifs par rapport à ceux de Québecor Média. Par ailleurs, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de découvrir ou de déterminer l'étendue de l'utilisation non autorisée de ses droits de propriété. L'utilisation non autorisée de ses droits de propriété intellectuelle pourrait augmenter le coût de la protection de ces droits ou réduire ses revenus. Québecor Média ne peut garantir, advenant une violation de ses droits, qu'une poursuite en justice contre des contrevenants connaîtrait du succès.

Grèves, moyens de pression et risques sur la santé affectant les employés

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives ni garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses actifs, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Tel serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Les menaces pour la santé des employés résultant d'épidémies et de pandémies pourraient nuire aux activités, aux actifs, aux conditions financières, aux résultats d'exploitation et à la réputation de Québecor Média.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média ainsi que sur les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas à l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les

risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se concrétiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévu, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de routeurs et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US lors d'un exercice financier donné se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2019, et a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US. Ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, laquelle pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou pourrait à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions (ou même nullement conclure) à des conditions favorables, ou encore, conformément aux modalités de ces opérations de couverture, ses contreparties pourraient devoir à Québecor des sommes d'argent importantes et être incapables d'honorer ces obligations, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2019, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 677,7 M\$, sur une base consolidée.

Certains des fournisseurs de Québecor s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Volatilité

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et perturbations dans le passé, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations et cette volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations et de la volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à Québecor quant à l'accès aux liquidités et

à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour maintenir un solde de trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

Charges de dépréciation d'actifs

Québecor a comptabilisé, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir comptabiliser à l'avenir, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers ou est engagée dans des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes importants. Québecor peut ne pas obtenir les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés) de même que l'intégration de toute entreprise acquise pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus pourraient être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif générateur de revenus, le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu ou les modalités de telles dispositions pourraient être trop restrictives à l'égard de la Société ou pourraient entraîner des ajustements de prix désavantageux postérieurs à la clôture si certaines conditions ne sont pas remplies, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications

Dans le secteur Télécommunications de Québecor Média, la concurrence est féroce quant à l'offre de ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents en télécommunications ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter la portée du réseau de vente au détail de Québecor Média et la désavantager par rapport à ses concurrents, entraînant potentiellement un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (« *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des

conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada), qui est administrée par ISDE Canada.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact sur les pratiques d'achat des consommateurs et (ou) un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer.

Le CRTC a entrepris un examen global du marché des services sans fil. Le gouvernement canadien lui a demandé de tenir compte de la concurrence, de l'accessibilité des prix, des intérêts des clients et de l'innovation dans sa prise de décisions. Cet examen pourrait entraîner l'introduction de la revente obligatoire sur le marché des services sans fil et l'émergence d'ERMV dans l'industrie de la téléphonie mobile. Cette augmentation importante de la concurrence dans le segment de la téléphonie mobile de Québecor Média pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique, ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. De plus, le CRTC et ISDE Canada ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Accès aux réseaux de câbles par les fournisseurs AITP

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux AITP un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs AITP sont interconnectés au réseau par câble de Québecor Média et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail et, dans certains cas, des services de vente au détail de services téléphoniques de VoIP et des services de distribution d'IPTV.

Dans une série de décisions rendues depuis 2015, le CRTC a réitéré l'importance qu'il accorde aux ententes d'accès aux prestations de services de gros obligatoires comme moteur de la concurrence sur le marché de l'accès Internet de détail. Entre autres, le CRTC a ordonné à toutes les grandes entreprises de téléphonie et de câblodistribution, y compris Vidéotron, la prestation de nouveaux services dégroupés de gros qui remplaceront les services groupés de gros existants, après une période de transition. Ces nouveaux services dégroupés comprendront l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes entreprises de services de téléphonie titulaires. Le 15 août 2019, le CRTC a imposé un tarif fixe pour un service d'accès Internet de gros indépendant de la vitesse d'accès et a ordonné que le nouvel accès et les tarifs établis en fonction de la capacité s'appliquent rétroactivement au 31 mars 2016. Les nouveaux tarifs proposés sont considérablement inférieurs aux tarifs provisoires et pourraient entraîner une baisse rétroactive des résultats d'environ 22,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) en 2019 et d'environ 30,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) du 31 mars 2016 au 31 décembre 2018. Une coalition de câblodistributeurs (y compris Videotron) a interjeté appel de l'ordonnance du CRTC devant la Cour d'appel fédérale, le cabinet fédéral et le CRTC lui-même. Si la décision du CRTC est ultimement maintenue sous sa forme actuelle, elle aura pour effet de réduire considérablement les revenus d'accès Internet de gros de Vidéotron. De plus, elle changera significativement le paysage concurrentiel et permettra aux revendeurs de services Internet d'adopter des stratégies plus agressives de fixation des prix sur le marché de détail. Cela pourrait aussi entraîner une perte d'abonnés pour Québecor Média, nuire à sa capacité de récupérer les coûts nécessaires pour fournir ces services, décourager l'investissement dans ses réseaux et nuire considérablement à sa capacité de concurrencer efficacement.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été renouvelées en décembre 2018 pour un terme de 20 ans. Le processus de consultation publique concernant les droits de licence à payer pendant la période de renouvellement n'a pas encore été lancé.

Les autres licences de spectre de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz, de 2500 MHz et de 600 MHz ont été émises pour un terme de 20 ans, à partir de leur date respective d'émission. Au terme de ces échéances, Québecor Média s'attend à ce que de nouvelles licences soient émises pour des périodes ultérieures dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences devrait être déterminé par ISDE Canada, y compris les modalités des nouvelles licences et la possibilité que les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure.

Si, à la fin de leur échéance respective, les licences ne sont pas renouvelées à des conditions acceptables, ou même nullement renouvelées, la capacité de Québec Média de continuer à offrir ses services sans fil ou d'offrir de nouveaux services pourrait être affectée et avoir ainsi un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Programmes gouvernementaux

Québec Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québec Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, – y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôt remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral – pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québec Média ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions, des mesures incitatives et des crédits d'impôt dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir la production télévisuelle et le cinéma canadien. La plupart des grands studios et des principaux clients des services d'activités cinématographiques et audiovisuelles de Québec Média, les producteurs de contenu pour ses activités de diffusion, ainsi que ses activités de production et de distribution financent une partie de leurs budgets de production grâce à ces subventions, ces mesures incitatives et ces crédits d'impôt. Il n'y a aucune certitude que ces subventions, ces mesures incitatives et ces crédits d'impôt demeureront à leurs niveaux actuels ou même qu'ils resteront en vigueur. S'ils étaient réduits ou supprimés, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et télévisuelle pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires. Certains producteurs peuvent choisir des sites ailleurs qu'au Québec pour profiter d'autres programmes de crédit d'impôt. D'autres facteurs, tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées dans des sites ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait en conséquence avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Lois et règlements en matière d'environnement et de changements climatiques

Québec Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, y compris les déchets électroniques, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québec Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables à l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québec Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québec Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir. L'évolution des attentes du public à l'égard de l'environnement et de l'adoption de lois et règlements de plus en plus sévères pourraient entraîner des coûts additionnels de conformité. Le défaut de s'y conformer pourrait occasionner des amendes, un contrôle réglementaire accru ou avoir un impact important sur la réputation et les marques de Québec Média.

Les propriétés de Québec Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québec Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média détient, par l'entremise de l'une de ses filiales, certaines propriétés situées sur une ancienne décharge partiellement assainie. L'exploitation et la propriété de ces propriétés comportent un risque inhérent aux responsabilités en matière d'environnement, de santé et de sécurité, y compris les blessures corporelles, les dommages matériels, la libération de matières dangereuses, les coûts de dépollution et de nettoyage et d'autres dommages environnementaux. Québecor Média peut, de temps à autre, être impliquée dans des procédures administratives et judiciaires concernant de telles questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Enfin, les effets du changement climatique mondial augmentent la gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, et augmenteront fort probablement les coûts d'exploitation et les coûts en capital. Certains des risques les plus importants liés au changement climatique qui ont été identifiés comprennent la hausse des coûts d'exploitation en vue de maintenir les activités du réseau de Québecor Média lors de phénomènes météorologiques extrêmes, de même que la hausse des coûts en capital résultant des dommages causés à ses établissements ou à son équipement.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences

Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfassent toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Cependant, certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de certains combinés de téléphonie mobile et de certains sites cellulaires et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Il n'existe aucune preuve scientifique irréfutable d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées. De nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et il n'existe aucune certitude quant aux résultats futurs de ces études.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou des poursuites en responsabilité relatives à un produit qui ont été engagées dans le passé ou qui pourraient être engagées à l'avenir. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2019, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les dettes bancaires) de 5,99 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatif à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- la désavantager par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2019, d'un montant de plus de 1,77 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée et des actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettant ainsi à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;

- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris les billets de premier rang de Québecor Média. Si l'endettement de Québecor s'accélère, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels à l'avenir, ou refinance des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces filiales à Québecor. La capacité de ces filiales de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenues dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles à l'avenir, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de son contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, la date et le produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québecor à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commercialement raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Capacité de refinancement

Québecor pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certaines de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et son rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire à des conditions avantageuses.

Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pouvait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de Québecor. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Intérêts des détenteurs d'actions catégorie A de Québecor pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires

Les actions catégorie B de Québecor ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Au 31 décembre 2019, environ 73,67 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs d'actions catégorie A et l'approbation des transactions corporatives importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québecor.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Instrument financiers et gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions de marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, une dette à long terme, des débiteurs convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 14
Description des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2019
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Vidéotron			
À moins d'un an	1,3195	139,2 \$	105,5 \$US

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture			
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US
Québecor Média				
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3 \$US	7,27 %	0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7 \$US	6,85 %	0,9759
Vidéotron				
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1 \$US	6,01 %	0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9 \$US	5,81 %	1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %	1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4 \$US	5,62 %	1,1039
Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027	2017 à 2027	600,0 \$US	4,82 %	1,3407

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur de marché du moment.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2019 et 2018 sont résumés dans le tableau 15.

Tableau 15
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	5,7 \$	60,4 \$
Autres	0,8	0,9
	6,5 \$	61,3 \$

Un gain de 73,8 M\$ a été comptabilisée en 2019 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 10,1 M\$ en 2017).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débentures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, taux d'intérêt et primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivantes :

Tableau 16

Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(5 986,1)	(6 376,2)	(6 461,7)	(6 444,9)
Débetures convertibles²	(162,0)	(162,0)	(150,6)	(150,6)
Instruments financiers dérivés³				
Contrats de change à terme	(2,1)	(2,1)	6,7	6,7
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	679,8	679,8	880,3	880,3

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du montant en capital et de la valeur des caractéristiques de conversion liées aux prix plancher et plafond, comptabilisée comme dérivés incorporés.

³ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie est un actif de 635,5 M\$ au 31 décembre 2019 (840,6 M\$ au 31 décembre 2018) et la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de la juste valeur est un actif de 42,2 M\$ au 31 décembre 2018 (46,4 M\$ en 2018).

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat et découle principalement des sommes à recevoir des clients, y compris les actifs liés à des contrats.

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2019, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante des comptes clients consolidés de la Société. La Société utilise la méthode des pertes de crédit prévues pour estimer sa provision pour perte de crédit, qui tient compte du risque de crédit de ses clients, de la durée de vie prévue de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques. Au 31 décembre 2019, la provision pour pertes de crédit prévues représentait 2,5 % du montant brut des comptes clients et des actifs liés au contrats (2,7 % au 31 décembre 2018), alors que les comptes clients datés de plus de 90 jours représentaient 7,2 % (11,7 % au 31 décembre 2018).

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes de crédits attendues pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	20,5 \$	21,1 \$
Variations aux pertes de crédit attendues imputées aux résultats	18,8	19,6
Radiation	(19,7)	(20,2)
Solde à la fin de l'exercice	19,6 \$	20,5 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais de façon minimale, à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 5,2 années au 31 décembre 2019 (5,1 années au 31 décembre 2018).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur de marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, de bornes intelligentes, d'appareils mobiles et de certaines dépenses en capital, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2019, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, de bornes intelligentes, d'appareils mobiles et de certaines dépenses en capital. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2019 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	1,2 \$	38,8 \$
Diminution de 0,10 \$	(1,2)	(38,8)

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2019 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 2,9 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 6,6 M\$ de la valeur des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2019.

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2019 comprenait une portion de 93,9 % de dette à taux fixe (73,6 % en 2018) et une portion de 6,1 % de dette à taux variable (23,7 % en 2018).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2019 était de 3,3 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, autres que les débetures convertibles et les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles (note 21), au 31 décembre 2019, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présentait comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	(1,5) \$	(18,0) \$
Diminution de 100 points de base	1,5	18,0

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes et de débetures convertibles, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débetures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles, des obligations locatives, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 17
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2019	2018
Emprunts bancaires	29,4 \$	24,3 \$
Dette à long terme	5 957,5	6 428,2
Débetures convertibles	150,0	150,0
Dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	15,8	5,2
Obligations locatives	137,9	144,4
Instruments financiers dérivés	(677,7)	(887,0)
Espèces et quasi-espèces	(14,0)	(21,0)
Passif net	5 598,9	5 844,1
Capitaux propres	1 072,1 \$	568,5 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entres autres, aux investissements permis, aux transactions intersociétés, à la déclaration et au paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Dans le cadre des litiges entre la Société et un concurrent, des poursuites ont été engagées par la Société et contre la Société. À ce stade-ci des poursuites, la direction de la Société est d'avis que le dénouement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Il existe également un nombre de procédures judiciaires contre la Société qui sont en cours. Généralement, la direction de la Société établit des provisions pour les réclamations ou actions spécifiques en tenant comptes des faits de chaque cas. La Société ne peut déterminer quand et si un paiement sera effectué relativement à ces provisions.

Le 15 août 2019, le CRTC a rendu une ordonnance finale établissant, rétroactivement au 31 mars 2016 les tarifs de gros groupés que devront facturer les grandes entreprises de câblodistribution et de téléphonie pour la prestation des services d'accès à leurs réseaux Internet haute vitesse. Les tarifs provisoires en vigueur depuis 2016 ont été facturés aux revendeurs et comptabilisés aux états financiers consolidés de la Société. Les nouveaux tarifs proposés sont considérablement inférieurs aux tarifs provisoires et pourraient entraîner une baisse rétroactive des résultats d'environ 22,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) en 2019 et d'environ 30,0 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice) du 31 mars 2016 au 31 décembre 2018. Le 13 septembre 2019, une coalition d'entreprises de câblodistribution (y compris Vidéotron) et Bell Canada ont interjeté appel séparément de l'ordonnance du CRTC devant la Cour d'appel fédérale plaidant notamment que l'ordonnance rendue comporte de nombreuses erreurs de droit et de compétence, ayant pour effet d'imposer des tarifs de gros déraisonnablement faibles. Les entreprises de câblodistribution et Bell Canada ont également déposé des demandes distinctes pour suspendre l'application de l'ordonnance jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la Cour d'appel fédérale. Le 22 novembre 2019, l'autorisation d'appel a été accordée par la Cour d'appel fédérale et la suspension provisoire de l'ordonnance du CRTC accordée par la Cour fédérale d'appel le 27 septembre 2019 a été prolongée jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue. En conséquence, la Société estime toujours que les tarifs provisoires demeurent la base appropriée pour reconnaître les revenus tirés de la revente des services Internet filaires à ce stade-ci des procédures.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La portion des revenus qui a été facturée, mais non réalisée, est présentée comme « Revenus différés » dans les bilans consolidés. Les revenus différés sont généralement comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice suivant.

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples, principalement pour des contrats de téléphonie mobile dans lesquels la vente d'appareils mobiles est regroupée avec des services de télécommunications pendant la durée du contrat. La contrepartie totale pour un contrat avec des prestations multiples est répartie entre les obligations de performance en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation. La contrepartie totale comprend généralement un frais initial pour la vente de l'équipement et des frais mensuels pour le service de télécommunications. Chaque obligation de performance des accords à prestations multiples est ensuite comptabilisée séparément en fonction du montant de la contrepartie allouée.

La Société n'ajuste pas le montant de la contrepartie allouée à la vente de l'équipement pour tenir compte des effets d'une composante de financement puisque cette composante n'est pas importante.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la câblodistribution, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le service de VSDA, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ;

- les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison ;
- les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis ; et
- les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution et d'activation des services mobiles sont différés et comptabilisés respectivement aux résultats sur la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que les clients demeureront des clients de la Société et sur la durée du contrat.

Lorsqu'un appareil mobile et un service sont combinés dans un seul contrat, la durée du contrat est généralement de 24 mois.

La partie des revenus de téléphonie mobile comptabilisés qui n'a pas été facturée est présentée à titre d'actif lié à des contrats dans le bilan consolidé. Les actifs liés à des contrats sont réalisés pendant la durée du contrat.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou aribus ;
- les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ;
- les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ; et
- les revenus de distribution de contenu audiovisuel sont comptabilisés lorsque le contenu a été livré et accepté en conformité avec les termes de l'entente de licence ou de distribution.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus tirés de la location de salles, de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison) et de nourritures et de boissons sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens sont vendus, selon le cas ;
- les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente ;
- les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente ; et
- les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans les états consolidés des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

Pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut nécessiter l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2019 était 2,69 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2019 était de 741,1 M\$.

Durée d'utilité des licences de spectre

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. La détermination à l'effet que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige par conséquent du jugement qui pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants.

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, en plus de la conversion d'un taux d'intérêt à un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe, sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.
- La Société a établi un ratio de couverture d'un pour un pour toutes les relations de couvertures, car les risques sous-jacents liés à ses dérivés de couverture sont identiques aux risques d'éléments couverts.

La Société mesure et enregistre l'efficacité de ses relations de couverture comme suit.

- Pour une couverture de flux de trésorerie, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique simulant les flux de trésorerie.
- Pour les couvertures de la juste valeur, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture avec les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.
- La plupart des relations de couverture de la Société ne génèrent pas d'inefficacité importante. S'il y a inefficacité, le cas échéant, elle est comptabilisée dans l'état des résultats consolidés en tant que gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes.

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont comptabilisés aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Toutes les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Débetures convertibles

Les débetures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose surtout de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur et de l'obligation minimale de financement sont fondées sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD ») ou les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à leur juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée d'utilité résiduelle prévue de l'option.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé pour la restructuration a été mis en place et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel qu'il a été prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Coûts de contrat

Les coûts différentiels et les coûts directs, tels les coûts pour l'obtention d'un contrat, principalement les commissions de ventes ou les frais de branchement d'un abonné au réseau de télécommunications de la Société, sont différés à titre de coûts de contrat et amortis sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. L'amortissement des coûts de contrat est compris dans les achats de biens et services aux états consolidés des résultats.

Provision pour pertes de crédit prévues

La Société maintient une provision pour pertes de crédit attendues provenant de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et tient compte du risque de crédit spécifique de ses clients, de la durée de vie anticipée de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques.

Acquisition d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Contreparties conditionnelles et ajustements conditionnels futurs

Les contreparties conditionnelles et les ajustements conditionnels futurs découlant de l'acquisition ou de la disposition d'une entreprise sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur est estimée sur la base d'un modèle de valeur actuelle requérant que la direction évalue la probabilité que les conditions sur lesquelles sont basées les contreparties conditionnelles et les ajustements conditionnels futurs soient satisfaites dans le futur. L'évaluation de la probabilité des dénouements potentiels requiert un jugement de la direction, et cette évaluation est susceptible d'avoir une incidence sur le montant initial des contreparties additionnelles ou des ajustements conditionnels futurs comptabilisées, ainsi que sur toute variation ultérieure de la juste valeur comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Interprétation des lois et règlements

L'interprétation des lois et règlements, y compris ceux du CRTC et des règlements fiscaux, exige du jugement de la direction qui peut avoir un impact sur la comptabilisation des revenus, des provisions et des impôts sur le bénéfice dans les états financiers consolidés.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait l'objet de vérifications à tout moment de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue soit difficile à prévoir.

Contrats de location

La Société comptabilise, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative au début du contrat de location pour la plupart de ses contrats. L'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement évalués à la valeur actuelle des paiements de location, moins tout paiement incitatif reçu, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société ou le taux d'intérêt implicite du bail à cette date. La durée du bail comprend la durée initiale du bail et toute période supplémentaire pour laquelle il est raisonnablement certain que la Société exercera son option de renouvellement.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur le moindre de la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Les intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats en frais financiers et les paiements en capital de l'obligation locative sont présentés en tant qu'activités de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Modifications de conventions comptables

(i) IFRS 16 – *Contrats de location*

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté sur une base rétrospective complète les nouvelles règles de l'IFRS 16 qui établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf pour certaines exceptions. En particulier, les preneurs doivent présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les obligations locatives afférentes. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement sur une base de valeur actuelle.

L'adoption de l'IFRS 16 a eu des impacts importants sur les états financiers consolidés puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs contrats de location à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements.

Conformément à l'IFRS 16, la majorité des charges liées aux contrats de location sont dorénavant comptabilisées aux résultats comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge d'intérêt sur l'obligation locative. Puisque selon la norme précédente les charges liées aux contrats de location-exploitation étaient comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles étaient engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifie le moment où celles-ci sont comptabilisées sur la durée de chaque contrat de location ainsi que le classement des dépenses dans les états consolidés des résultats.

Les paiements en capital de l'obligation locative sont dorénavant présentés en tant qu'activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé, tandis que selon la norme précédente ces paiements étaient présentés en tant qu'activités d'exploitation.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 16 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

États consolidés des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution)	2018
Achats de biens et services	(44,2) \$
Amortissement	32,9
Frais financiers	8,5
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(0,7)
Charge d'impôts différés	0,9
Bénéfice net et résultat global	2,6 \$
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :	
Actionnaires	2,2 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres éléments d'actif	(2,2) \$	(2,2) \$
Immobilisations	15,5	15,5
Actifs liés au droit d'utilisation	112,6	133,5
Provisions	(1,5)	(1,4)
Obligations locatives	144,4	167,9
Autres éléments de passif ¹	(4,3)	(3,4)
Passif d'impôts différés	(3,3)	(4,3)
Déficit	9,2	7,2
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,2)	(4,8)

¹ La tranche à court terme des passifs liés au contrat de location s'élève à 36,0 M\$ au 31 décembre 2018 et à 39,8 M\$ au 31 décembre 2017.

ii) IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'IFRIC 23 fournit des lignes directrices sur la manière d'évaluer les positions fiscales incertaines sur la base des probabilités que les autorités fiscales accepteront ou non les positions fiscales de la Société.

L'adoption de l'IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la

conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction de la Société au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 31 décembre 2019.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'incapacité à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et par câble, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les interruptions dues à des bris d'équipements, des pannes de réseau, la menace de catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies et l'instabilité politique dans certains pays ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et

- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur une portion des exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 11 mars 2020 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 11 mars 2020

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2019, 2018 et 2017
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2019	2018 ¹	2017 ¹
Exploitation			
Revenus	4 293,8 \$	4 181,0 \$	4 125,1 \$
BAIIA ajusté	1 879,5	1 776,3	1 659,5
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	581,0	469,8	348,2
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(6,1)	(61,4)	(195,6)
Éléments inhabituels	(19,6)	(8,2)	223,3
Activités abandonnées	97,5	3,5	14,8
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	652,8	403,7	390,7
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	1 211,8	1 424,0	1 193,4
Données de base par action			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,27 \$	1,96 \$	1,44 \$
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,02)	(0,26)	(0,81)
Éléments inhabituels	(0,08)	(0,03)	0,92
Activités abandonnées	0,38	0,02	0,06
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2,55	1,69	1,61
Dividendes	0,39	0,19	0,10
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3,84	1,87	3,62
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	255,6	239,3	241,8
Nombre d'actions en circulation (en millions)	254,6	257,1	238,2
Données diluées par action			
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,24 \$	1,92 \$	1,31 \$
Impact de la dilution	0,03	0,03	0,13
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,02)	(0,26)	(0,81)
Éléments inhabituels	(0,08)	(0,03)	0,92
Activités abandonnées	0,38	0,02	0,06
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2,55	1,68	1,61
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	255,8	239,8	242,1
Situation financière			
Fonds de roulement ²	(79,7) \$	(231,2) \$	752,5 \$
Dette à long terme	5 957,5	6 428,2	5 536,6
Obligations locatives	137,9	144,4	167,9
Débiteures convertibles, y compris les dérivés incorporés	165,8	155,2	892,2
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	977,5	480,0	861,4
Capitaux propres	1 072,1	568,5	1 397,0
Total de l'actif	9 725,9	9 657,5	10 108,7

¹ Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

² Comprend les espèces et quasi-espèces et les emprunts bancaires et exclus la portion à court terme de la dette à long terme, des obligations locatives et des débiteures convertibles.

QUÉBECOR INC.

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2019				2018			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc. ¹	30 sept. ¹	30 juin ¹	31 mars ¹
Revenus	1 136,2 \$	1 073,4 \$	1 056,9 \$	1 027,3 \$	1 087,1 \$	1 053,2 \$	1 038,7 \$	1 002,0 \$
BAIIA ajusté	494,5	509,3	455,0	420,7	460,5	474,0	425,9	415,9
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	159,6	173,8	136,2	111,4	132,9	141,5	105,9	89,5
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(13,6)	5,6	16,3	(14,4)	(11,5)	54,9	(75,7)	(29,1)
Éléments inhabituels	(0,9)	(0,9)	(12,3)	(5,5)	(5,0)	(10,2)	10,8	(3,8)
Activités abandonnées	-	-	-	97,5	1,1	0,9	1,0	0,5
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	145,1	178,5	140,2	189,0	117,5	187,1	42,0	57,1

Données de base par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,63 \$	0,68 \$	0,53 \$	0,44 \$	0,52 \$	0,61 \$	0,45 \$	0,38 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,05)	0,02	0,07	(0,06)	(0,05)	0,24	(0,33)	(0,12)
Éléments inhabituels	(0,01)	-	(0,05)	(0,02)	(0,02)	(0,05)	0,05	(0,02)
Activités abandonnées	-	-	-	0,38	0,01	-	0,01	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,57	0,70	0,55	0,74	0,46	0,80	0,18	0,24

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	254,8	255,6	255,9	256,0	255,1	232,8	233,5	235,9
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Données diluées par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,62 \$	0,67 \$	0,52 \$	0,43 \$	0,51 \$	0,55 \$	0,40 \$	0,34 \$
Impact de la dilution	0,01	-	-	0,01	0,01	-	0,05	0,04
(Perte) gain sur évaluation et des instruments financiers	(0,05)	-	-	(0,06)	(0,05)	-	(0,33)	(0,12)
Éléments inhabituels	(0,01)	-	(0,05)	(0,02)	(0,02)	(0,04)	0,05	(0,02)
Activités abandonnées	-	-	-	0,38	0,01	-	0,01	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	0,57	0,67	0,47	0,74	0,46	0,51	0,18	0,24

Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	255,0	261,7	262,1	256,5	255,5	268,8	239,4	236,3
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

¹ Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.